

LE FIL D'AMNESTY



BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHON
D'AMNESTY INTERNATIONAL
MARS/AVRIL 2014
N° 25

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL

10 rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

Directrice responsable : Marie Noël

Bureau de dépôt : Bruxelles X

N° agrégation : P901135

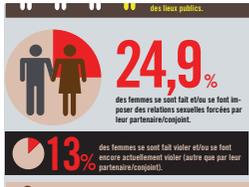
BELGIQUE-BELGIË

P.P. — P.B.

1/23 456

quand
c'est non
c'est NON

DANS CE NUMÉRO DU FIL D'AMNESTY



QUAND C'EST NON, C'EST NON

Vivre à l'abri du viol est un droit humain reconnu par le droit international. Pourtant, en Belgique, plus de huit plaintes pour viol ont été déposées chaque jour en 2012. **PAGE 6.**



QUE DEMANDE AMNESTY INTERNATIONAL ?

Amnesty International demande que les autorités compétentes s'engagent à mettre à disposition des moyens financiers suffisants en matière de lutte contre les violences sexuelles. **PAGE 8.**



LES PERSONNALITÉS BELGES DISENT NON AU VIOL

De nombreuses personnalités belges, musiciens, comédiens, animateurs ou humoristes, soutiennent la campagne « Quand c'est non, c'est non » sur les réseaux sociaux. **PAGE 9.**



MAMAN GÉGÉ, UNE « DAME DE FER » AU GRAND CŒUR

Gégé Katana, surnommée « Maman Gégé », est une éminente défenseuse des droits humains. En 2001, elle a créé l'association Solidarité des femmes activistes pour la défense des droits humains (SOFAD) en République démocratique du Congo (RDC). **PAGE 10.**



CHANGER LES CŒURS ET LES ESPRITS EN INDE

En Inde l'opinion est plutôt favorable à la peine de mort, mais des militants locaux d'Amnesty ont eu l'idée de moyens efficaces pour renverser la tendance. **PAGE 18.**



S.O.S. EUROPE : NE LAISSEZ PAS LES GENS MOURIR À VOTRE PORTE !

Les États de l'UE doivent protéger la vie des gens avant de protéger leurs frontières. Participez à notre campagne : ensemble, nous pouvons changer les choses. **PAGE 20.**



L'ESPOIR EST PLUS FORT QUE LA PEUR

Des réfugiés se noient en mer alors que l'UE ne fait rien face à la pire catastrophe humanitaire de notre temps : la Syrie. **PAGE 22.**



PIÉGÉS PAR LE SYSTÈME

La Bulgarie est le nouveau terrain de bataille de la forteresse Europe. L'histoire de Faiz en témoigne : les politiques de l'UE en matière d'asile et d'immigration ne font qu'écarter les gens sans rien résoudre. **PAGE 24.**

EN COUVERTURE

Visuel réalisé par l'Agence Air pour la campagne d'Amnesty International *Mon corps, mes droits*. Plus d'informations sur cette campagne en **PAGE 6.**



ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

Notre actualité (**PAGE 4**); La crise des droits humains en République centrafricaine (**PAGE 5**); Élections (**PAGE 11**); Assemblée générale 2014 (**PAGE 12**); L'agenda (**PAGE 15**); Former les futurs militants en Mongolie (**PAGE 16**); Comment être libéré de prison grâce à un manuel d'Amnesty (**PAGE 17**); Écrivez une lettre, changez une vie (**PAGE 28**); et un immense merci à tous ceux qui ont fait de l'édition 2013 d'*Écrire pour les droits* un succès d'une ampleur inégalée! (**PAGE 30**)

Coordination : Valérie Michaux (vmichaux@amnesty.be)

Amnesty International Belgique francophone

9, rue Berckmans
1060 Bruxelles

Tél. : 02/538.81.77

Fax : 02/537 37 29

www.amnesty.be

amnesty@amnesty.be

Compte :

IBAN BE85 0012 0000 7006

BIC GEBABEBB

www.facebook.com/amnestybe

twitter.com/amnestybe

Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé. Tous droits de reproduction réservés.

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles





Menottes aux poignets, la danseuse russe Alexandra Portiannikova brave le froid polaire de l'hiver moscovite le 30 janvier 2014. Les militants d'Amnesty à ses côtés ont remis au président Poutine plus de 330 000 signatures de personnes de 112 pays différents. Lors de notre campagne menée à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de Sotchi, en février, nous avons protesté contre la répression de la liberté de parole et d'expression en Russie.

© RomanPankratov.ru

ÉDITO

Une des grandes difficultés que nous rencontrons régulièrement, c'est d'arriver à mobiliser l'opinion publique, les médias et les responsables politiques à propos de pays oubliés, ou de pays « perdus ».

La tentation est grande, de tous les côtés, de réagir par rapport à des situations qui font la une des médias. C'est évident qu'il y a plus de chances que l'on nous écoute lorsqu'il existe des images, si possible tragiques, de violations des droits humains et qu'elles sont montrées au Journal télévisé.

Qui, en Belgique francophone, s'intéresse à la situation au Sri Lanka? Qui sait ce qu'il se passe au Soudan du Sud? Qui s'inté-

resse au sort des femmes en Indonésie? Pas grand monde en effet.

Il en va de même avec les pays qui ont fait l'actualité ces dernières années. On est saturé. Assez, c'est « genoeg », et en plus, on ne sait pas qui sont vraiment les « méchants » dans toute cette affaire. Que ce soit la Syrie ou la Centrafrique, beaucoup ont tendance à penser que c'était sans doute mieux avant. Quand les bourreaux pouvaient torturer à leur aise, dans leur coin. Lorsque des parties entières de la population étaient sauvagement discriminées, mais qu'elles n'envahissaient pas nos écrans de télévision.

C'est notre responsabilité de montrer, encore et encore, ce qui se passe dans ces pays oubliés ou perdus, et de toujours rappeler qu'il ne s'agit pas d'une affaire de bons

et de méchants, mais de victimes et de responsables de ces violations. Notre mission, c'est d'être toujours du côté des plus faibles, quel que soit le régime en place. C'est de rappeler à nos gouvernements leurs responsabilités, et de réussir à leur rappeler que la seule realpolitik qui vaille, c'est celle qui vise le respect des droits humains, même si c'est à long terme. Et ça, ce n'est pas possible sans votre soutien.

Philippe HENSMANS

PS : Je tiens ici, au nom de tous les militant-e-s qui l'ont connu, à saluer la mémoire d'Albert Nebbot, qui nous a quittés récemment.

Notre Actualité

Bonnes nouvelles et information sur l'action et les campagnes d'Amnesty International



À LA MÉMOIRE DE JEAN-CLAUDE ROGER MBÉDÉ

Dans le monde entier, on a appris avec stupeur la mort de Jean-Claude Roger Mbédé, ancien prisonnier d'opinion défendu par Amnesty International, le 10 janvier dans sa ville natale de Ngoumou, au Cameroun. Il avait 34 ans. Jean-Claude Roger Mbédé avait été arrêté en mars 2011 après avoir envoyé un message d'amour à un homme. Il avait été condamné à trois années d'emprisonnement pour « homosexualité et tentative d'homosexualité ». Régulièrement battu en prison, il avait souffert de malnutrition. On se souviendra de lui comme d'un militant courageux, au large sourire, dont le seul « crime » aura été d'exprimer son amour.

Lisez notre billet de blog sur [Jean-Claude et sur les ravages de l'homophobie en Afrique](http://bit.ly/LivingForLove) : <http://bit.ly/LivingForLove> (choisir Français dans le menu déroulant à droite)

DÉFENDRE LES DÉFENSEURS

Selon Danna Ingleton et James Savage, deux responsables d'Amnesty, un développement de la recherche collaborative pourrait améliorer la protection des défenseurs des droits humains dans le monde. L'article dont ils sont coauteurs commémore le 15^e anniversaire de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme.



Téléchargeable gratuitement dans plusieurs langues, il préconise de nouvelles manières de penser et de nouvelles approches sur certaines questions, notamment la perception des risques, de la sécurité et de la protection; la culture, le genre et la diversité; les mécanismes juridiques et administratifs utilisés pour la répression; les stratégies et les méthodes de protection des personnes et de leurs droits; la technologie et la sécurité informatique.

Lisez l'article ici : <http://bit.ly/HRDefs>

MERCI D'ÊTRE REVENUS !

L'an dernier, lorsque nous sommes allés dans le KwaZulu-Natal, province sud-africaine rurale, nous avons constaté que le mauvais état des routes mettait en danger la vie des femmes enceintes et des nouveau-nés. Les gens là-bas nous avaient suppliés de revenir en janvier, à la saison des pluies, lorsque les routes sont impraticables. Nous sommes donc revenus en amenant

avec nous la cinéaste primée Annalet Steenkamp. Le film qu'elle a tourné sera projeté en Afrique du Sud en mai prochain, avant d'être diffusé dans le monde entier au mois d'août, parallèlement à la sortie d'un important rapport. De plus amples détails suivront bientôt.

Suivez Amnesty Afrique du Sud sur Facebook : <http://bit.ly/amnesty-southafrica>

HOMMAGE À AMINA

À quelques semaines du deuxième anniversaire du suicide d'Amina Filali au Maroc, une décision historique des législateurs honore sa mémoire et couronne la campagne menée après sa mort. Amina Filali n'avait que 16 ans lorsque, en mars 2012, elle a mis fin à ses jours en avalant de la mort-aux-rats après avoir été mariée de force à un homme qu'elle accusait de l'avoir violée. L'article 475 du Code pénal marocain prévoyait la possibilité pour les violeurs d'épouser leur victime mais, le 23 janvier, le Parlement a aboli à l'unanimité cette disposition – une victoire pour

les militants des droits des femmes dans le pays. Mais des lois similaires existent toujours en Tunisie et en Algérie. Nous allons nous servir de la campagne *Mon corps, mes droits* pour faire pression en 2014 et 2015 afin qu'elles soient modifiées.



Saccage et incendie de biens appartenant à des musulmans et d'une mosquée dans le nord de Bangui, la capitale centrafricaine, le 23 janvier 2014. Dans une autre localité, des chercheuses d'Amnesty ont recueilli des éléments attestant de la mort de plus de 50 musulmans lors de deux attaques menées à peu près à la même période. La plus jeune victime était une enfant de 18 mois, la plus âgée un homme de 70 ans. Selon Joanne Mariner, conseillère d'Amnesty pour les situations de crise, « les forces internationales de maintien de la paix manquent à leurs obligations envers la communauté musulmane ». Lisez son témoignage dans la rubrique En première ligne (ci-contre), ainsi que notre dernier rapport sur la crise en République centrafricaine : <http://bit.ly/RCA-Rapport>

NOUS DISONS NON À LA PROPOSITION DE LOI CONTRE L'HOMOSEXUALITÉ EN OUGANDA

Des membres d'Amnesty de très nombreux pays ont participé en février à une journée d'action mondiale lancée par des militants ougandais. Nous

avons dénoncé la loi de répression de l'homosexualité gravement discriminatoire que vient d'adopter le Parlement ougandais. Plus de 86 000 personnes ont signé notre pétition et lancé une action sur les médias sociaux. Nous avons demandé au président Yoweri Museveni de mettre son veto à la loi et de respecter les engagements de l'Ouganda en matière de droits humains. Ce texte prévoit des peines très dures pour les personnes ayant des rapports sexuels avec une personne de même sexe ou faisant la « promotion de l'homosexualité ».

<http://bit.ly/Ouganda>

« Les cartes de solidarité étaient extraordinaires. J'ai pleuré quand je les ai reçues. Les messages personnels nous donnent la force de continuer. Ils sont vraiment arrivés au bon moment. Merci, un grand merci. »

Message d'une militante ougandaise aux sympathisants d'Amnesty, juste après l'adoption de la proposition de loi de répression de l'homosexualité en Ouganda, en décembre 2013.

MALALA, UNE SOURCE D'INSPIRATION POUR DES LYCÉENS Néo-ZÉLANDAIS

Des lycéens néo-zélandais ont créé cette fresque (à gauche) pendant leurs vacances. Elle est inspirée par l'action de Malala Yousafzai, militante pakistanaise pour les droits à l'éducation et lauréate du prix Ambassadeur de la conscience d'Amnesty. Nardos Tilahun, principale artisanne de l'œuvre, a déclaré : « La fresque représente l'émancipation des jeunes femmes et le fait qu'elles ont les moyens d'impulser et de conduire le changement. » Le concours de fresques organisé dans son lycée a coïncidé avec la campagne d'Al Nouvelle-Zélande qui s'appuie sur l'art urbain pour attirer l'attention sur les droits des femmes. D'autres artistes néo-zélandais célèbrent la liberté d'expression et vendent aux enchères des œuvres créées sur des boîtes d'alumettes.

Pour en savoir plus sur l'opération *Strike – this is the match that lights the candle* : www.amnesty.org.nz/strike

En première ligne

Protéger les personnes pendant une crise des droits humains



Conseillère principale sur les situations de crise, Joanne Mariner livre un aperçu de son activité récente en République centrafricaine.

Nous roulions vers le sud dans un 4x4 plein à craquer, espérant arriver à la capitale, Bangui, avant le couvre-feu de 18 heures, quand nous avons croisé des miliciens en tenue de combat. Dépenaillés, ils étaient équipés d'armes à feu artisanales et malcommodes, de vieux fusils de chasse, de couteaux, d'épieux et de machettes. Mais leur nombre compensait la pauvreté de leur équipement. Et ces armes rudimentaires n'en étaient pas moins mortelles.

Pays d'une extrême pauvreté, mal gouverné, la République centrafricaine (RCA) traverse aujourd'hui la pire crise des droits humains de son histoire. Les hommes que nous avons rencontrés font partie d'un groupe majoritairement chrétien connu sous le nom d'anti-balaka, l'un des principaux acteurs de cette crise.

Il s'est formé pour lutter contre un gouvernement essentiellement musulman qui multipliait les abus. Mais les anti-balaka s'en sont pris autant – sinon plus – aux civils qu'à des forces gouvernementales mieux armées. Depuis la chute du gouvernement, le 10 janvier 2014, ils ont lancé une offensive de grande envergure contre les musulmans, qui ont été très nombreux à fuir.

Les anciennes forces gouvernementales ne se sont pas retirées de bonne grâce. Ces troupes qu'on appelle ex-Séléka ont sillonné le pays, tuant et pillant sans discernement.

Lorsque ma collègue Donatella Rovera et moi-même sommes arrivées en RCA pour enquêter sur ces violations et les recenser, nous avons trouvé une situation explosive qui s'envenimait rapidement. Ce que nous avons vu sur la route de Bangui en donnait un aperçu.

Les anti-balaka contrôlaient presque toute la route : ils installaient des postes de contrôle et arrêtaient les véhicules. Ils ne voyaient aucune raison de dissimuler leurs objectifs. Ils avaient le visage barbouillé de peinture noire et le corps décoré de talismans – des porte-bonheur auxquels certains prêtaient la vertu de rendre invulnérables aux balles. Ils venaient d'attaquer un village musulman voisin.

Le travail de crise est différent des enquêtes habituelles sur les droits humains. Au lieu de mener d'abord des recherches et de les utiliser ensuite pour notre travail de plaidoyer et de campagne, nous avons passé beaucoup de temps à exercer des pressions en faveur de mesures de prévention immédiates.

En l'occurrence, sachant que les forces anti-balaka reparti-raient à l'attaque, nous avons alerté les forces internationales de maintien de la paix stationnées dans le pays et les médias. Et, tandis que la crise se poursuit, nous restons en contact quotidien avec des villages en danger, faisant le maximum pour recueillir des informations, avertir des dangers imminents et mettre les personnes à l'abri.

Suivez Joanne sur Twitter @jgmariner et retrouvez tous nos articles sur la crise en RCA sur notre site www.amnesty.be





Vivre à l'abri du viol est un droit humain reconnu par le droit international. Pourtant, en Belgique, plus de huit plaintes pour viol ont été déposées chaque jour en 2012. Face à une telle réalité, Amnesty Belgique a lancé la campagne « Quand c'est non, c'est non » pour lutter contre le viol. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la campagne internationale *Mon corps, mes droits* suivie dans le monde entier.



UNE CAMPAGNE CONTRE LE VIOL EN BELGIQUE

Une relation non consentie est un viol. Même si la personne ne dit pas verbalement « non », cela ne signifie pas qu'elle ait envie d'avoir une relation sexuelle. Le refus peut s'exprimer de différentes manières, par un « pas ce soir », par un repli sur soi... Le silence aussi, parfois, veut dire non. De même, les relations sexuelles ne sont pas un devoir conjugal : elles doivent être consenties par les deux partenaires.

Le viol est un crime : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol » (art. 375 du Code pénal). Le viol entre époux est également punissable par la loi belge depuis 1989.

Si le viol touche en grande majorité les

femmes, il existe aussi de nombreux hommes victimes de violences sexuelles. Il est parfois très difficile pour eux d'évoquer leur agression puisque cette violence concerne majoritairement les femmes.

Qu'une personne se fasse violer par un inconnu dans la rue, ou à une soirée, cela peut arriver. Cependant, dans 74 % des cas, l'agresseur est connu de la victime : il peut s'agir d'un partenaire, un ex-partenaire, un parent, un collègue, un professeur, un voisin, etc. Cette proximité avec l'agresseur peut avoir des conséquences désastreuses, la victime se sentant trahie par cette personne en qui elle avait confiance. De plus, cela ajoute un tabou à la question du viol, car il est particulièrement difficile d'accuser un proche. Une procédure

judiciaire entraîne parfois la perte de lien avec une partie de la famille, qui continue de soutenir l'agresseur en niant parfois que le viol ait eu lieu.

Les conséquences pour la victime de viol, que l'agresseur soit connu ou non, sont nombreuses : sentiment d'insécurité, culpabilité, perte de confiance en soi, troubles affectifs, insomnie, entre autres. En plus des souffrances liées à son agression, la victime peut subir le jugement des autres (famille, amis, policier, avocat, etc.) et sa parole peut être remise en question, ce qui renforce son sentiment d'isolement et de culpabilité. Pourtant, **dans le viol, il n'y a qu'un seul coupable.** Une mini-jupe, des talons hauts ou une consommation excessive d'alcool ne justifient en aucun cas d'être violé(e).



UNE FEMME SUR QUATRE VICTIME DE SON PARTENAIRE EN BELGIQUE

Pour cette campagne, Amnesty travaille en collaboration avec **SOS Viol**, une association qui soutient les victimes de viol. Cela passe par un suivi psychologique, des conseils, mais aussi par un accompagnement tout au long d'une éventuelle procédure judiciaire.

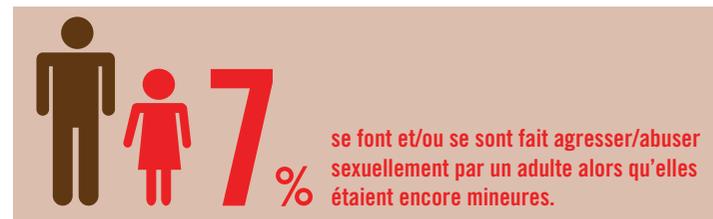
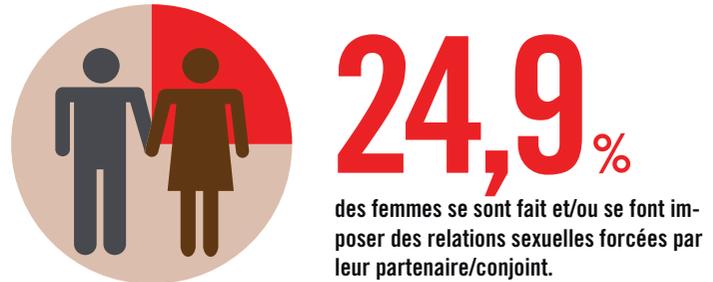
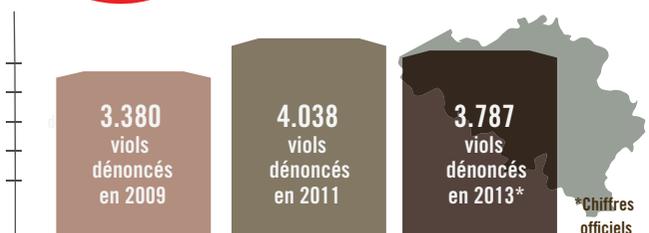
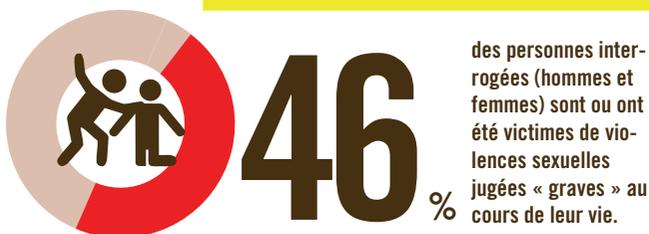
Étant donné que de nombreuses victimes ne portent pas plainte après leur agression, il est impossible de connaître le nombre réel de viols commis en Belgique. Pour tenter d'appréhender au mieux cette réalité, Amnesty et SOS Viol ont lancé un sondage.

Les chiffres de ce sondage font apparaître un nombre d'agressions bien plus élevé que les chiffres officiels qui relèvent 8 plaintes par jour. Les réponses montrent effectivement que **de nombreuses victimes ne parlent à personne de leur agression** : ni à la police, ni à leur médecin, ni à leurs proches. Parmi celles qui ont effectué des démarches, comme porter plainte ou en parler à un psychologue, environ 30 % estiment que leur situation ne s'est pas améliorée.

Cela prouve **que les services d'accueil et d'aide aux victimes ne sont pas suffisamment développés et adaptés.**

FACE À CES CHIFFRES, IL EST URGENT DE SE MOBILISER CONTRE LE VIOL EN BELGIQUE.

Vous voulez en savoir plus sur le parcours des victimes de viol ? Retrouvez sur le site de la campagne l'article « L'après viol » ou le parcours d'une victime de violence sexuelle en Belgique francophone : enquête auprès des acteurs de terrain », par Ségolène Joiris pour Amnesty.



Le sondage a été réalisé en janvier 2014 par internet sur un échantillon strictement représentatif de 2.000 Belges âgés de 18 à 75 ans, sous la direction de Marc Dumoulin et de José Arias, de Dedicated.



QUE DEMANDE AMNESTY INTERNATIONAL ?

LES RESSOURCES

Amnesty International demande que les autorités compétentes s'engagent à mettre à disposition des moyens financiers suffisants en matière de lutte contre les violences sexuelles. Il s'agit de pouvoir assurer de façon optimale et pérenne la prévention et la prise en charge des victimes et des auteurs.

UN TRAVAIL EN RÉSEAU

Il faut optimiser la coordination du travail en matière de violences sexuelles, tant entre les instances politiques, qu'avec les associations de la société civile et les instances judiciaires.

LE RECENSEMENT STATISTIQUE

Il apparaît indispensable de pouvoir quantifier les cas de viols commis sur des femmes afin de mettre en exergue la spécificité de cette forme de violence, en ce qu'elle affecte particulièrement des femmes, et de pouvoir lutter plus efficacement contre elle.

LA SENSIBILISATION

Des campagnes de sensibilisation en matière de violences sexuelles doivent être menées régulièrement à l'attention du grand public. La problématique mais aussi les services et outils disponibles pour les vic-

times doivent être davantage connus.

L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

- Un numéro unique destiné à l'accueil et à l'orientation des victimes de violences sexuelles pourrait être créé, comme cela existe déjà pour les violences conjugales ou les mariages forcés, par exemple.
- Un réseau de policiers spécialisés en matière de violences sexuelles devrait être créé, assurer une permanence 24h/24 et offrir une prise en charge spécialisée et optimale des victimes venant déposer plainte.
- Tous les professionnels susceptibles d'être en contact avec des victimes de violences sexuelles (policiers, travailleurs médico-sociaux, professionnels de la justice, etc.) doivent recevoir une formation appropriée.

SUIVI JUDICIAIRE

Il faut assurer un meilleur suivi judiciaire des plaintes pour viol. Aujourd'hui, seule une petite minorité des plaintes déposées aboutissent à une condamnation judiciaire, ce qui est inférieur à la moyenne européenne en la matière.

RESPECTER LE « NON »

La campagne « Quand c'est non, c'est non » a été lancée le 6 mars par un événement en plein centre de Bruxelles. Pendant deux semaines, les passants avaient pu remarquer cette grande sculpture « NO » sans savoir à quoi elle faisait référence. Très vite, la sculpture a été dégradée.

Cela a permis de démontrer que le consentement des personnes n'est pas toujours respecté : une personne peut se voir imposer une relation sexuelle alors même qu'elle y a dit « NON ».

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CES RECOMMANDATIONS

>>>

www.moncorpsmesdroits.be



LES PERSONNALITÉS BELGES DISENT NON AU VIOL

De nombreuses personnalités belges, musiciens, comédiens, animateurs ou humoristes, soutiennent la campagne « Quand c'est non, c'est non » sur les réseaux sociaux.



Thomas Gunzig



Mourade Zeguendi



Laurence Bibot



Sébastien Ministru



Nathalie Uffner



Thomas Van Hamme



Bea Diallo



François Pirette



Jean-Michel Saive

DITES NON AU VIOL

>>> Vous avez une minute ? Signez la pétition en ligne
 Demandez aux autorités belges entre autres de mettre à disposition des moyens financiers suffisants en matière de lutte contre les violences sexuelles. Ceux-ci doivent permettre d'assurer de façon pérenne la prévention et l'accompagnement des victimes et la prise en charge des auteurs de ces violences.
>>> Rendez-vous sur <http://amnesty.be/violnoncnon>

VOUS AVEZ UN PEU PLUS DE TEMPS ?

>>> Aidez-nous à distribuer le dépliant « En cas de viol : que dire ? que faire ? » dans les écoles, commerces, chez les médecins, pharmaciens, coiffeurs, etc. Ce document permet d'informer les victimes de viol et leur entourage sur les possibilités d'accompagnement médico-psychosocial et judiciaire. Vous pouvez également commander : le



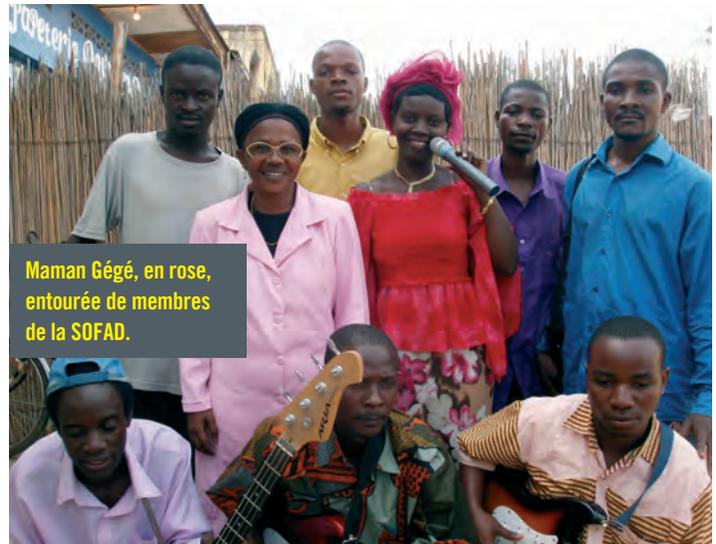
dazibao de la campagne (affiche recto-verso), le dépliant sur les droits sexuels et reproductifs, des cahiers sur les différents droits sexuels et reproductifs, le kit pédagogique (pour les enseignants), la pétition, des autocollants, des badges, le sac (5€) et le tee-shirt (15€ / 10€ pour les membres).
>>> Pour obtenir ce matériel de campagne, envoyez un mail à moncorpsmesdroits@amnestyinternational.be

POURQUOI PAS VOUS ?

>>> Rejoignez **François Pirette, Déborah François, Jean-Michel Saive, Bea Diallo, Laurence Bibot, Natacha Regnier, Thomas Van Hamme** et les nombreuses autres personnes qui soutiennent la campagne. Commandez le tatouage, collez-le sur vous, prenez-vous en photo et publiez ce « selfie » sur votre compte Facebook, Twitter, Instagram, Pinterest. N'oubliez pas d'y associer le hashtag #ViolNonCnon ! Si vous n'êtes pas connecté(e) sur les réseaux sociaux, envoyez votre photo à presse@amnestyinternational.be, nous nous chargerons de la mettre en ligne.
Vous pouvez commander ce tatouage en signant la pétition en ligne : <http://amnesty.be/violnoncnon> ou en envoyant un email à moncorpsmesdroits@amnestyinternational.be



MAMAN GÉGÉ, UNE « DAME DE FER » AU GRAND CŒUR



Gégé Katana, surnommée « Maman Gégé », est une éminente défenseuse des droits humains. En 2001, elle a créé l'association Solidarité des femmes actives pour la défense des droits humains (SOFAD), au Sud-Kivu, en République démocratique du Congo (RDC).

La SOFAD lutte contre les violences sexuelles et propose aux victimes un accompagnement psychosocial, juridique et médical. Elle mène un travail de sensibilisation afin que les filles et les femmes apprennent à connaître et à défendre leurs droits. L'association encourage également la participation des femmes aux prises de décisions locales et à la résolution des conflits.

En RDC, la question des violences sexuelles reste un sujet tabou, difficile à aborder en public, devant le chef de village ou même au sein de la famille. La SOFAD utilise donc le chant, le théâtre et d'autres activités culturelles pour tenter de briser le silence.

La SOFAD a également créé des noyaux de paix, des structures qui tentent de dénoncer les violations commises dans leur quartier. Ce sont aussi des espaces d'écoute vers lesquels les femmes peuvent se tourner pour être aidées et conseillées.

En réalité, l'association accompagne également des victimes burundaises et rwandaises, ce qui lui vaut d'être régulièrement accusée de « travailler avec l'ennemi ».

DES ENFANTS DISCRIMINÉS

La première cause du viol est l'insécurité qui règne dans la région. Le viol est utilisé pour déstabiliser la victime, son village, sa communauté. De cette violence naît parfois un enfant.

Les enfants nés après un viol sont souvent mis à l'écart et discriminés, notamment à l'école, et c'est pourquoi la SOFAD accompagne

ces enfants et leur mère. Lorsque certains choisissent d'arrêter l'école, la SOFAD les aide à se réinsérer scolairement et socialement.

Les femmes violées, quant à elles, peuvent se sentir honteuses vis-à-vis de leur mari et de leurs enfants. Même si ce sont elles les victimes, le tabou autour de la question du viol est tel que la femme croit souvent avoir commis une faute. Certaines développent des maladies mentales, souffrent d'alcoolisme ou de dépendance à la drogue.

Les jeunes filles victimes de viol peuvent être rejetées par leur famille, par leur communauté, et elles ont souvent du mal à fonder une famille, car les hommes ne veulent pas les épouser. Certaines abandonnent leurs études à cause du jugement que certains portent sur elles et parfois parce que leurs parents refusent de continuer à payer leurs études.

UN PARCOURS DU COMBATTANT

Les femmes peuvent porter plainte pour viol mais la procédure, longue et difficile, demande beaucoup de courage. L'identification de l'auteur peut être problématique, notamment lorsqu'il s'agit de militaires qui se font appeler par des surnoms ou lorsque le viol a été commandité par une tierce personne. Si l'auteur du viol habite dans le même village que sa victime, celle-ci peut éprouver une grande réticence à le dénoncer, car cela pourrait provoquer son exclusion sociale. Par ailleurs, lorsque l'auteur est condamné, il se peut encore que sa famille menace ou agresse la victime.

La récolte des preuves est également difficile : les juges n'ont pas forcément les moyens de se déplacer pour examiner les preuves et les victimes ne peuvent pas toujours payer les frais de la procédure.

Défendre les droits humains comme le fait Maman Gégé n'est pas sans risque. Le fait que la SOFAD veuille se doter d'une existence

sociale et politique pose problème à de nombreuses personnes qui pensent que les femmes ne devraient pas avoir autant d'importance dans la société.

L'engagement de Maman Gégé en faveur des droits humains lui a déjà valu des menaces, des arrestations arbitraires et sa maison a été saccagée à plusieurs reprises. La création de la SOFAD a d'ailleurs coûté la vie à certains de ses membres tandis que d'autres ont dû être placés dans des résidences surveillées.

DES BESOINS ÉNORMES

Les besoins de la SOFAD sont encore nombreux. Si certains soins existent, il n'y a pas toujours de médecin ou d'équipement spécialisé, de suivi en cas de rechute, d'accès facilité aux structures de soins, etc. Il manque également de professionnels pour accompagner les victimes et, souvent, le coût de leurs services est trop élevé. La SOFAD a besoin d'avoir accès aux nouvelles technologies de communication afin de pouvoir diffuser son information le plus largement possible. Elle a encore besoin de chercheurs et bien sûr de fonds pour financer toutes ses actions.

Amnesty a déjà collaboré avec Maman Gégé, notamment lors d'une « opération courage » : de très nombreux militants ont envoyé des cartes de soutien aux victimes de violences de la région. La SOFAD a utilisé toutes ces cartes pour reconstituer une maison en carton sur laquelle les femmes pouvaient lire les messages de soutien. La maison a été reconstituée dans plusieurs villages.

Amnesty travaillera de nouveau avec Maman Gégé dans le cadre de la campagne *Mon corps, mes droits*.

« On m'appelle parfois la Dame de fer, mais j'ai toujours pensé qu'on pouvait faire davantage. Je n'ai pas peur, il y a tant de personnes qui comptent sur nous. La lutte doit continuer ».

ÉLECTIONS : LES ACTIVISTES D'AMNESTY PORTENT UN MANIFESTE AUX CANDIDATS

Pour mettre les droits humains au cœur de la campagne, les groupes locaux d'Amnesty International invitent les candidats aux élections régionales et fédérales à signer un manifeste composé de 13 engagements cruciaux.

1. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels (OPCAT) et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
2. Avoir une politique étrangère exemplaire en matière de droits humains : tant en Belgique que dans l'espace européen.
3. Progresser sur les questions liées à la sexualité et à la santé reproductive, selon les objectifs de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD).
4. Mettre les droits humains au cœur des stratégies, des politiques et des programmes pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
5. Optimiser la politique de la Belgique envers les défenseurs des droits humains.
6. Mettre en œuvre un plan d'action et des mesures concrètes pour combattre les violences sexuelles faites aux femmes et les violences entre partenaires (sensibilisation, statistiques, ressources financières suffisantes...)
7. Créer un Institut national des droits humains (INDH) fort et efficace.
8. Lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle en reconnaissant l'identité de genre dans la loi du 10 mai 2007 (loi tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes).
9. Bannir sans réserve la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants, porter cette revendication sur la scène mondiale et interdire les assurances diplomatiques et les retours « volontaires » forcés.
10. Mettre en place des mécanismes de surveillance dans les prisons, lutter contre la surpopulation et assurer des soins de santé adaptés aux prisonniers.
11. Élaborer un plan d'action national afin de lutter contre le trafic d'armes et établir des règles transparentes et contraignantes pour régler le courtage et résoudre les problèmes posés par la répartition complexe et opaque des compétences.
12. Élaborer un plan d'action national mettant en pratique les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme adoptés par le Conseil des Droits de l'Homme à l'ONU en 2011. Il doit se construire par le biais d'un processus participatif, qui vise à consulter tant le monde des entreprises, le monde académique que le monde associatif.
13. Appliquer le décret wallon sur les armes, conformément à l'arrêt de la Cour constitutionnelle, et tout mettre en œuvre pour éviter que des armes ne soient vendues et puis réexportées dans d'autres pays où elles pourraient être utilisées pour violer des droits fondamentaux.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE >>>

www.amnesty.be/elections2014 ou contactez Montserrat CARRERAS par mail : mcarreras@amnesty.be

LE DROIT DE DÉCIDER QUI JE SUIS !

Le 4 février dernier, Amnesty International a publié un nouveau rapport « *L'État décide qui je suis : manque de reconnaissance légale des personnes transgenres en Europe* ». Ce rapport montre que dans 22 pays européens, dont la Belgique, le Danemark et la Norvège⁽¹⁾, les personnes transgenres doivent subir une ablation chirurgicale des organes reproducteurs pour changer de sexe juridiquement, causant ainsi une stérilisation irréversible. S'ils refusent, ils doivent continuer à utiliser les documents d'identité spécifiant le sexe qui leur a été attribué à la naissance, même si c'est en contradiction avec leur apparence et leur identité.

En Belgique donc, selon la législation en vigueur⁽²⁾, les personnes transgenres ne peuvent obtenir la reconnaissance légale du changement de leur genre que si elles deviennent stériles. Le diagnostic psychiatrique et le trai-

tement hormonal sont également obligatoires pour les personnes transgenres qui veulent changer de prénom.

Sur cette base, le rapport confirme que l'État belge viole les droits des personnes transgenres de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint et de ne pas subir des traitements inhumains, cruels et dégradants en les obligeant à subir des traitements médicaux inutiles, y compris la stérilisation pour obtenir la reconnaissance légale de changement de leur genre. La longue procédure nécessaire pour obtenir cette reconnaissance légale de changement de genre et le fait qu'elle dépende d'exigences que certaines personnes « trans » ne veulent pas remplir violent leurs droits à la vie privée et à l'égalité devant la loi.

Les conclusions du rapport demandent, entre autres, au gouvernement belge de réviser la Loi relative à la transsexualité du 10 mai

2007. Ceci était déjà, d'ailleurs, un engagement du gouvernement Di Rupo, reconfirmé par le plan d'action interfédéral contre l'homophobie et transphobie.

Dans une lettre⁽³⁾ récente, la ministre de la Justice Annemie Turtelboom déclare partager les soucis exprimés par Amnesty et reconferme son intention d'agir au plus vite.

Mon corps, mes droits s'applique aussi aux personnes transgenres!

(1) Carte index des droits trans de l'organisation Transgender Europe.

(2) Loi relative à la transsexualité du 10 mai 2007.

(3) www.aivl.be/sites/default/files/bijlagen/briefTurtelboom.pdf

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE >>>

Lire le rapport complet sur le site d'Amnesty via <http://petitlien.fr/73sw>



ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE

2014

AMNESTY
INTERNATIONAL



SAMEDI 26 AVRIL 2014

AU PALAIS DES CONGRÈS

PLACE D'ARMES 1 – 5000 NAMUR

PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

09h00 ACCUEIL

09h15

- Ouverture des travaux par la présidente du Conseil d'administration (CA)
- Élections du bureau de l'AG 2014 et 2015
- Rapport d'activités de la section et questions au Secrétariat national

10h00 TABLES RONDES

- Le rapport d'activités du Conseil d'administration
- Présentation des comptes 2013 et rapport du commissaire aux comptes
- Le plan opérationnel et le budget 2014
- Présentation des résolutions et des candidats au Conseil d'administration

11h20 PAUSE

11h35 REPRISE DES TABLES RONDES

12h55 VOTE POUR LES CANDIDATS AU CA

13h00 LUNCH (10 € À PAYER SUR PLACE)

INFORMATIONS
ET INSCRIPTION
WWW.AMNESTY.BE/AG2014

TRANSPORT ET ACCÈS

**Train + 3 minutes de bus
+ 3 minutes à pieds**

- Descendez en gare de Namur.
- Traversez la Place de la Station, en face de la gare.
- Prenez le bus 2 b, 8, 9, 11 ou 11 b à partir du Quai C (pas plus de quelques minutes d'attente).
- Descendez à l'arrêt Pont de France, à hauteur de la Poste (pas plus de quelques minutes de trajet...).
- Prenez l'Av. Fernand Golenvaux, entre la Poste et la Maison de la Culture.
- Après 100 m, au carrefour, prenez sur votre gauche. Encore 20 m et vous êtes sur la Place d'Armes, face au Palais des Congrès.

En voiture, deux parkings payants à proximité du Palais des Congrès : les parkings Beffroi (sous la Place d'Armes) et Gifar (à 50 m). Ticket journalier = 14,9 €.

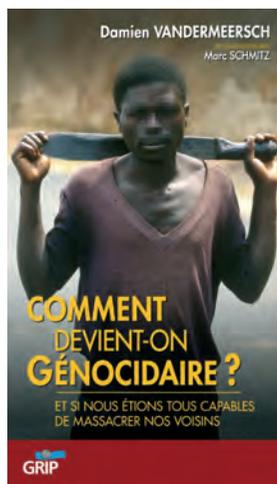
LE CARREFOUR FINANCES

Le Carrefour Finances aura lieu le 5 avril de 10 à 13 h au Secrétariat national, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

14h15 VOTES

- Vote sur la décharge au Conseil d'administration
- Présentation des résultats des votes pour les nominations au Conseil d'administration
- Vote sur la décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2013
- Élection du commissaire aux comptes pour les exercices 2014 à 2016
- Vote sur les comptes 2013, le bilan 2013 et le budget 2014
- Vote des résolutions

**15h30 LA CONFÉRENCE DE L'AG :
COMMENT DEVIENT-ON GÉNOCIDAIRE ?
PAR DAMIEN VANDERMEERSCH**



« *Le barbare est celui qui ne s'oppose pas à la barbarie* », disait Claude Lévi-Strauss. Au Rwanda, en ce sinistre printemps 1994, l'équation est certainement plus complexe pour celui qui se trouve au cœur de la tempête. Car résister, ce n'est pas seulement écouter sa conscience, faire preuve de courage, c'est aussi aller à contre-courant de certaines traditions, comme l'obéissance aux autorités. Quoi qu'il en soit, les paysans des collines sont nombreux à rejoindre le camp des tueurs... Un an après les faits, c'est ce pays traumatisé que découvre Damien Vandermeersch. Juge d'instruction, il s'est vu confier les « affaires Rwanda » en Belgique et vient enquêter sur place. Il écoute des victimes, interroge les bourreaux. La noirceur de l'âme humaine, il veut la comprendre, l'éclaircir...

Qu'est-ce qui amène un citoyen « ordinaire » à vouloir exterminer son semblable? Cette question l'a poussé à prendre la plume (son livre est paru en 2013 aux éditions du GRIP) avec l'idée de mettre à nu les grandes stratégies et logiques qui auront conduit au crime des crimes. Il nous invite ainsi à découvrir les mille et une pièces d'un puzzle qui, une fois assemblées, expliquent pourquoi tant de Rwandais ont basculé... Et nous, sommes-nous vraiment à l'abri de pareil cataclysme?

Damien Vandermeersch est avocat général à la Cour de cassation et professeur à l'Université de Louvain et à l'Université Saint-Louis — Bruxelles

La conférence est ouverte à tous, membres et non-membres.

17h00 DRINK MUSICAL AVEC DIS-MOI WIZZ

Où nous clôturerons la journée par un moment festif et convivial.



**BULLETIN D'INSCRIPTION
POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014**

À renvoyer à AIBF, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles,
FAX : 02/537 37 29

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.amnesty.be/ag2014

L'Assemblée générale est accessible à tous les membres en ordre de cotisation.

Nom : _____
Prénom : _____
E-mail : _____
Téléphone/GSM : _____

Je suis (cochez une ou plusieurs cases) :

- membre individuel
- membre du groupe local n °...
de..... (précisez)
- membre de la coordination..... (précisez)
- membre du CA

Je participerai à l'Assemblée générale et serai présent-e :

- pour les travaux de la matinée (plénières et tables rondes)
- pour le lunch (10 € à payer sur place)
- pour la conférence

YÉKÉS



UN JOB DE MILITANT À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspiras à un monde où tous les hommes et toutes les femmes vivent libres et égaux en droit? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty. La force de notre organisation, ce sont nos membres et nos donateurs. Nous ne fonctionnons que grâce à leur don pour rester volontairement indépendant de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

De février à mi-décembre, nos équipes de recruteurs iront à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Elles mettront en avant nos nombreuses campagnes comme, entre autres, la liberté d'expression, les enfants soldats, la violence conjugale. Elles expliqueront le travail de notre organisation dans la défense des droits humains. Pour finir, elles proposeront aux personnes rencontrées de nous soutenir via un formulaire de soutien financier mensuel.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Profil

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains.
- Apprécier le travail au grand air.
- Une communication fluide et aisée.
- Honnêteté, ponctualité, esprit d'équipe.
- Être motivé par des objectifs.
- Flexible, convaincant(e), dynamique, souriant(e) et persévérant(e).
- Maîtrisant parfaitement le français.

Offre

- Contrat à durée déterminée de 1, 2 ou 3 mois (temps plein ou partiel).
- Salaire attractif.
- Un chèque repas de 7 € par jour.
- Ambiance de travail sympa au sein d'une équipe dynamique.
- Une formation en interne sur nos campagnes.
- Une information régulière sur l'actualité des droits humains.
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération.

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone
Armel BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
02 538 81 77 • abotaka@amnesty.be

Agenda

Calendrier des activités nationales et régionales d'Amnesty International Belgique francophone

ÉLECTIONS : VENEZ DÉBATTRE DES DROITS HUMAINS AVEC NOS DIRIGEANTS !

Le **28 avril** prochain, Amnesty International organise en collaboration avec le CIRÉ et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), une rencontre avec des représentants des six partis politiques à la veille des élections. Amnesty les interpellera sur les violences faites aux femmes et la question du viol en attirant leur attention sur le manque de moyens qui leur sont alloués. Le CIRÉ et La Ligue des Droits de l'Homme (LDH) les interrogeront respectivement sur les restrictions aux droits fondamentaux des couples mixtes et des familles migrantes et la LDH sur les conséquences de la crise économique sur les populations les plus vulnérables. Vous aurez aussi l'occasion de prendre part au débat qui suivra.

Où ? Université Saint-Louis (local 5), Boulevard du Jardin botanique, 43 à Bruxelles

Quand ? Le 28 avril à 19 h 30

Contact : Montserrat Carreras –
mcarreras@amnesty.be

MARCHÉS AUX LIVRES AU PROFIT D'AMNESTY

Nous vous proposons d'offrir une seconde vie à vos livres en les donnant pour une bonne cause. Le groupe 28 de Namur récolte vos livres en bon état, en prévision du marché qui se tiendra à l'Athénée Royal de Namur ce **21 juin**.

Nous sommes intéressés par tout type de livre (romans, BD, littérature jeunesse...) — à l'exception des encyclopédies, dictionnaires et manuels scolaires.

Contacts : Nadine MONMART
nadmonmart@hotmail.com - 0472 36 59 52
Auguste CLOSON
auguste.closon@oneshot.be - 0496 17 30 60
Marcel Haulot :
marcel.haulot@skynet.be - 0476 33 28 52

CONTES, CHANTS ET MUSIQUES

Le groupe 43 d'Amnesty organise une soirée de contes, chants et musiques dans le cadre de la Campagne « Mon corps, mes droits ». Rendez-vous le **jeudi 24 avril** à 20h : 23 chaussée de Vleurgat à Ixelles.

Entrée : 15€ (10€ étudiants/sans emplois).
Contact : Micheline Lefèvre - 0486 50 42 70

MANIFESTATION DE SOUTIEN À HAMID BABAEI



Hamid Babaei est Iranien et étudiant à l'Université de Liège depuis 2009. En juillet 2013, le ministère du Renseignement d'Iran lui a demandé d'espionner d'autres étudiants iraniens vivant en Belgique mais il a refusé. Il a été condamné à six ans d'emprisonnement pour « atteinte à la sécurité nationale par la communication avec des États hostiles [dont la Belgique] », vraisemblablement à cause de son refus de collaborer. Amnesty, l'ULg et l'ULB se mobilisent pour demander sa libération. Vous pouvez encore signer la pétition sur www.isavelives.be/node/12052.

Si ce Fil vous arrive à temps, rendez-vous le 3 avril à 12 h devant l'Ambassade d'Iran pour exiger la libération d'Hamid Babaei : Avenue Franklin Roosevelt, 15 à 1050 Bruxelles.

« DEVOIR DE REGARD »
Depuis plus d'un an, l'exposition photographique « Devoir de regard » invite les visiteurs à ouvrir les yeux sur les violations des droits humains subies chaque jour dans le monde. Parce qu'ouvrir les yeux, c'est déjà agir!

Retrouvez les dates et lieux de cette exposition itinérante sur www.amnesty.be/devoirderegard.

MIDI DES DROITS HUMAINS – RENCONTRES OUVERTES À TOUS

Mercredi 9 avril : **Le racisme, quel visage peut-il avoir ?** Avec Patrick Charlier, directeur adjoint au Centre de l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Mardi 22 avril : **Présentation de l'ONG Médécins du Monde** avec son Directeur général Pierre Verbeeren.

De 12 h 30 à 14 h au Secrétariat national d'Amnesty : 9, rue Berckmans à 1060 Bruxelles.

Entrée libre mais inscription obligatoire à mddh@amnestyinternational.be ou au 02 538 81 77 auprès de Jehona Krenzi.

AMNESTY INTERNE



Amnesty interne est le périodique bimestriel d'information interne des membres de l'association. Afin de vous permettre d'exercer au mieux vos droits d'acteurs éclairés de la vie de l'association, il a pour mission d'apporter

aux membres une information accessible sur :

- les orientations, décisions et débats majeurs du mouvement international,
- les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration,
- les comptes à rendre par les instances élues (rapport d'activités, comptes, etc.),
- les candidatures au Conseil d'administration,
- les résolutions déposées à l'Assemblée générale, et
- toutes les informations utiles pour le bon fonctionnement démocratique de l'association.

Cette publication est accessible à tout membre en ordre de cotisation sur l'Intranet www.amnestyinternational.be/intranet, mais il est également possible de s'abonner à la version papier. Pour ce faire, nous vous invitons à compléter le coupon ci-dessous.

Je souhaite recevoir *Amnesty interne*.

Bulletin à renvoyer à Amnesty International Belgique francophone, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

« CELA M'A APPRIS À M'AFFIRMER »

Une méthode d'apprentissage inédite inspire les militants des droits humains de demain.

Le projet *Écoles amies des droits humains* d'Amnesty n'est pas une méthode d'apprentissage comme les autres, où les élèves écoutent le professeur en silence. Les écoles concernées ne se contentent pas de faire la classe mais donnent à leurs élèves et à leur personnel les moyens de vivre les droits humains dans la vie scolaire de tous les jours.

À l'heure où nous parlons, 84 000 élèves et 5000 enseignants du monde entier font de leur école une collectivité dans laquelle chacun comprend, chérit et protège les droits humains.

Ensemble, ils créent des lieux dynamiques et pleins de vie pour apprendre et grandir : « Au début, je ne savais rien des droits humains ni d'Amnesty International », explique Tim, ancien élève de l'enseignement secondaire en Mongolie.

« Grâce à ce projet, les élèves de ma classe se sont fortement impliqués et se sont préoccupés des questions de droits humains dans le monde. Cela a changé ma façon de voir les choses et m'a appris à m'affirmer avec force face aux violations des droits humains. »

« Je pense que, dans l'ensemble, nous sommes plus heureux et plus gentils les uns avec les autres, souligne Auygarb, élève d'une autre école de Mongolie. Les élèves subissaient des brimades et les professeurs n'y prêtaient pas vraiment attention. Aujourd'hui, nos professeurs se préoccupent davantage du bien-être des élèves. »

« Il est très important que les élèves soient proches de leurs professeurs, ajoute-t-elle. Nous devrions tous pouvoir nous appuyer sur certains adultes, et certains n'ont pas cette possibilité en dehors de l'école. »

Le projet concerne actuellement trois écoles de Mongolie et s'étendra à huit autres en 2014. Il a connu un rayonnement international jusqu'à toucher 92 écoles de 20 pays en l'espace de cinq seule-



ment. Son succès est sans doute lié à sa simplicité et à sa souplesse d'adaptation aux différents contextes locaux.

Parce que chaque établissement est unique, chacun élabore son propre plan d'action pour les droits humains en fonction de ses besoins et de ses objectifs. Le personnel d'Amnesty peut également apporter son soutien et ses conseils sur la manière d'intégrer les droits humains dans tous les domaines de la vie scolaire.

« Grâce à ce projet, les élèves de ma classe se sont fortement impliqués et se sont préoccupés des questions de droits humains dans le monde. »

En se fondant sur les valeurs fondamentales d'égalité, de dignité, de respect, de non-discrimination, d'intégration et de participation, les établissements s'emploient à améliorer quatre domaines de la vie scolaire : la gestion de l'école ; les interactions entre les personnes ; la création d'occasions favorables à la sensibilisation aux droits humains et la transformation physique de l'école en un lieu respectueux des droits humains.

Le projet a permis aux jeunes de développer leur aptitude à prendre des initiatives. Beaucoup ont également participé aux campagnes d'Amnesty, notamment notre marathon des lettres *Écrire pour les droits* en décembre.

Les enseignants y trouvent aussi une source d'inspiration : « Ma méthodologie a changé du tout au tout, indique Gantigmaa, professeur d'anglais en Mongolie. Avant, j'axais surtout mes cours sur la grammaire et les exercices des manuels. Aujourd'hui, j'essaie de faire des liens avec des questions sociales et d'articuler davantage mes cours autour des expériences vécues. »



En haut : L'école Erdenet Bayan-Undur, en Mongolie, célèbre son projet *Écoles amies des droits humains*. © Amnesty International

Ci-dessus : Logo réalisé à la main pour le projet *Écoles amies des droits humains* par des élèves de Mongolie. © Amnesty International

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE >>>

Rendez-vous sur <http://bit.ly/rightsfriendly>

LE POUVOIR DE L'INSISTANCE

Prisonnier politique, Albin Kurti s'est représenté lui-même devant un tribunal des Nations unies au Kosovo en s'aidant du manuel d'Amnesty *Pour des procès équitables* et a été remis en liberté.

Des militants, des avocats, des juges, des observateurs et les Nations unies elles-mêmes se sont servis du manuel d'Amnesty *Pour des procès équitables* dans le monde entier pour défendre les droits humains. Des prisonniers politiques, dont Albin Kurti au Kosovo, ont également mis l'ouvrage à profit pour se représenter eux-mêmes devant un tribunal.

Albin est le chef de file du mouvement kosovar VETËVENDOSJE! (autodétermination). Arrêté lors d'une manifestation pacifique en 2007, il a été jugé par la mission intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK). Il nous a raconté son histoire.

« VETËVENDOSJE! manifestait pacifiquement contre le plan Ahtisaari pour l'avenir du Kosovo en 2007 », nous a-t-il relaté. « Nous pensions qu'il était néfaste et qu'il allait aggraver la misère sociale. »

« La police de la MINUK nous a tiré dessus avec des balles en caoutchouc. Certaines personnes ont été touchées au visage. Deux manifestants sont morts et plus de 80 ont été blessés. Plusieurs militants, dont moi-même, ont reçu des coups de poing et des coups de pied et ont été aspergés de gaz poivre. Une femme a été assommée. Au total, 16 d'entre nous ont été arrêtés et placés en détention. »

« Étant le leader du mouvement, j'étais une cible. J'ai passé cinq mois en prison et cinq autres assigné à résidence. Je n'ai été interrogé qu'une fois, pendant une demi-heure. La priorité était de m'isoler, et non d'enquêter sur mes agissements. Mes conditions de détention laissaient à désirer ; j'ai été classé prisonnier de « catégorie A » et détenu avec des gens qui



Albin Kurti lors d'une conférence en 2013. © Lëvizja VETËVENDOSJE!

purgeaient des peines allant de 25 à 30 ans. »

« Quand mon procès a débuté, un ami m'a donné le manuel d'Amnesty International *Pour des procès équitables*. Je l'ai lu d'un bout à l'autre et j'ai commencé à ne plus me considérer seulement comme un militant politique victime de l'injustice du système, mais aussi comme un être humain, avec des droits et des libertés. Cela m'a donné les outils nécessaires pour ma lutte. »

« Organisez-vous, agissez et ne sous-estimez jamais le pouvoir de l'insistance. »

« Mon procès était entaché de nombreuses irrégularités, notamment le fait que tous les avocats de la défense étaient désignés par la MINUK. Autrement dit, la MINUK me poursuivait, me jugeait et me défendait en même temps. J'ai donc refusé l'avocat qu'on me proposait pour m'assister et j'ai fini par me représenter moi-même. »

« Le manuel *Pour des procès équitables* m'a fait prendre conscience qu'il existait une multitude de cas analogues au mien dans le monde entier. J'en ai tiré de nombreux enseignements précieux. J'ai également constaté

que des lois et dispositifs de protection des droits humains m'avaient été refusés. Le manuel m'a permis de bien mieux me préparer à interroger les témoins à charge et à suivre les audiences. »

« Au bout du compte, sept avocats différents ont renoncé à me défendre lorsqu'ils se sont aperçus qu'il s'agissait d'un procès « pour l'exemple ». Leur désobéissance civile m'a libéré. »

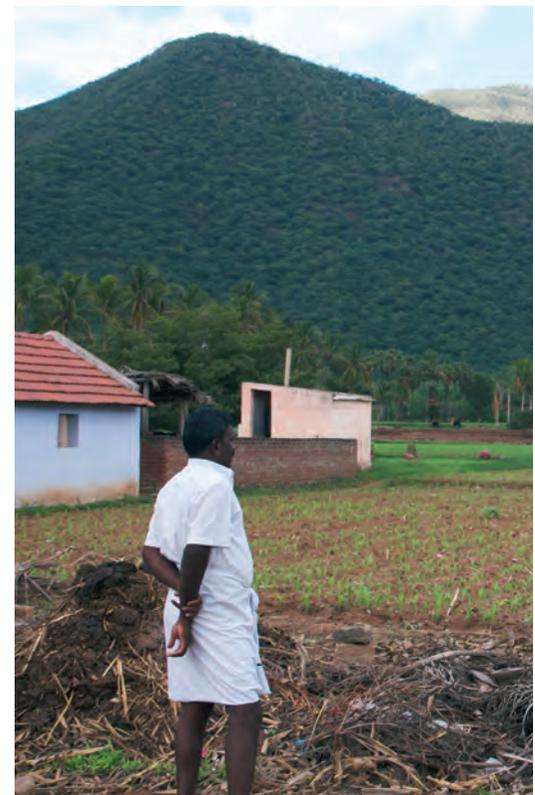
« Le groupe Top Media m'a élu « personnalité de l'année » en 2011. La même année, VETËVENDOSJE! remportait 14 sièges aux élections législatives du Kosovo, preuve du succès que rencontre notre mouvement. »

« Ma détention et mon procès m'ont aidé à mieux comprendre les mécanismes internationaux à l'œuvre au Kosovo et à me battre plus efficacement. Aux autres militants, j'ai envie de dire : Organisez-vous, agissez et ne sous-estimez jamais le pouvoir de l'insistance. »

POUR EN SAVOIR PLUS >>>

La nouvelle édition mise à jour du manuel *Pour des procès équitables*, paru pour la première fois en 1998, sera publiée en avril. Pour en savoir plus et télécharger un exemplaire gratuit, rendez-vous à l'adresse amnesty.org/fairtrials (en anglais)

EN INDE, CHANGER LES C



L'opinion publique indienne est de plus en plus favorable à la peine de mort. La cinéaste indépendante Kadambari Gladding, qui fait campagne aux côtés d'Amnesty en Inde, explique que leur action commence à faire évoluer les cœurs et les esprits.

« Exécuter un meurtrier n'est pas rendre la justice », m'a confié Mani tandis que nous longions le couloir de l'école qu'il fréquentait avec son ami Simon voilà 40 ans. Mani vit toujours dans le même village ; Simon se trouve dans le couloir de la mort depuis près de 10 ans. Mani n'est pas un bavard, mais certains sujets – tels que la peine de mort – l'entraînent dans de longues et rares conversations.

Marthalli, dans le district de Chamrajnagar, a dû livrer plus d'une bataille contre la peine de mort. En 2002, quatre hommes originaires de ce district de l'État de Karnataka, dans le sud de l'Inde, ont été condamnés à mort – Simon, Bilavendran, Madaiah et Gnanapragasam.

Les quatre hommes ont été reconnus coupables et condamnés à perpétuité en 2001 pour leur implication dans l'explosion, en 1992, d'une mine terrestre qui a causé la mort de

22 personnes, dont des policiers qui allaient procéder à l'arrestation de Veerappan, un contrebandier de bois de santal notoire. Chose inhabituelle, la Cour suprême a alourdi leur sanction en 2004 et les a condamnés à mort. Les quatre hommes ont passé 20 ans en prison, dont près de 10 dans le couloir de la mort. Depuis quelques années, Mani milite aux côtés de certaines églises locales pour exhorter le gouvernement indien à ne pas exécuter Simon et les trois autres prisonniers.

UNE RÉALITÉ PLUS TANGIBLE

Fin 2013, je suis allée dans le village de Mani pour tourner des portraits vidéo destinés à la campagne d'Amnesty Inde contre la peine de mort. Même s'ils sont en prison depuis des années, les quatre hommes font toujours partie intégrante de la société locale. Leur

condamnation a rendu la réalité de la peine de mort plus tangible.

« Quand on pend une personne, elle meurt peut-être en cinq minutes, mais sa famille continue de sentir la douleur provoquée par sa mort. »

Amnesty Inde milite contre la peine capitale depuis des années. Il est difficile d'aller à rebours des appels à la peine de mort émanant de certains milieux après des affaires de violences contre les femmes largement relayées dans les médias. Pourtant, en 2013, 65 000 personnes ont soutenu notre appel à abolir la peine capitale. L'existence d'un soutien manifeste à l'abolition sur le terrain n'avait jamais été établie aussi clairement auparavant.

Ayant quitté Amnesty Nouvelle-Zélande pour rejoindre Amnesty Inde, j'ai vite compris que cette campagne apporterait son lot de controverses. Le fait de rencontrer tous les jours des militants qui partagent ma passion et mes convictions me motive. Mais, lorsqu'on mène une campagne de défense des droits humains,

CŒURS ET LES ESPRITS



il faut entrer en rapport avec les êtres humains pour comprendre réellement de quoi il s'agit. Le simple fait d'entendre de première main une histoire d'atteinte aux droits humains a le pouvoir de vous pousser à l'action.

Nous avons tourné trois petits films sur trois familles de Chamrajnagar, interviewant les sœurs, les mères et les enfants des condamnés à mort. L'on éprouve toujours du respect et de l'empathie pour les sentiments et les droits des familles des victimes d'homicides. Mais entendre ce que les proches des prisonniers ont à dire, cela vous fait prendre immédiatement conscience de l'absurdité de la peine de mort. « Personne ne devrait être condamné à mort, nous a affirmé Aruldas, le fils de Gnanapragasam. Cela fait presque 21 ans que mon père est en prison. Rien que cela, c'est comme s'il était mort. »

Selvamary, l'épouse de Gnanapragasam, a ajouté : « Comme nous sommes pauvres, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir une assistance juridique onéreuse. Pourtant, la vie a autant de prix pour un pauvre que pour un riche. Et il est profondément cruel de la prendre. »

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

Au matin du 21 janvier 2014, tous les membres des bureaux d'Amnesty en Inde et à Londres ont attendu la décision de la Cour suprême relative à la condamnation de 15 prisonniers, dont les quatre hommes de Marthalli. L'Inde ayant repris ses exécutions en 2012 – après huit ans de suspension effective – les espoirs semblaient minces.

Mais voilà : Simon, Bilavendran, Madaiah et Gnanapragasam ont tous vu leur peine commuée en prison à perpétuité. En prononçant cet arrêt historique et décisif, la Cour suprême indienne nous a redonné foi dans l'appareil judiciaire indien. Cette décision a ravivé l'espoir que l'Inde se dirige lentement vers l'abolition complète de la peine de mort.

Mais si ces commutations sont un pas dans la bonne direction, notre lutte ne s'arrête pas là. Les couloirs de la mort indiens sont loin d'être vides. Tant que l'impulsion donnée par cette décision ne conduira pas à l'instauration d'un moratoire, tant que la peine de mort n'aura pas été abolie en Inde, notre campagne continuera.

De gauche à droite : Des membres du personnel d'Amnesty en Inde s'entrelient avec la famille de Gnanapragasam, un des quatre hommes condamnés à mort en 2002 dans le Karnataka, dans le sud de l'Inde. Ils ont vu tous les quatre leur peine commuée en emprisonnement à perpétuité le 21 janvier 2014.

Mani dans l'exploitation agricole de la sœur de Simon au village de Marthalli, dans le Karnataka. Comme pour Gnanapragasam, la peine capitale de Simon a été commuée en janvier 2014.

Jeyamary, la sœur cadette de Simon, tenant une photo de famille vieille de 30 ans pendant le tournage d'une vidéo par Amnesty International en Inde. Photos : © Amnesty International/Kadambari Gladding 2013

PASSEZ À L'ACTION >>>

- Retrouvez le rapport annuel d'Amnesty sur la peine de mort, Condamnations à mort et exécutions en 2013, sur www.amnesty.be
- Visionnez les films aux adresses : <http://bit.ly/dpfilmindia> (en anglais) et <http://bit.ly/dpfilmindia2> (en anglais)
- Signez notre pétition contre la peine de mort en Trinité-et-Tobago et à la Barbade sur <http://bit.ly/stopdpicarib>

S.O.S. EUROPE

NE LAISSEZ PAS LES GENS MOURIR À VOTRE PORTE !



Des sauveteurs près des corps de migrants noyés, Sicile, septembre 2013. © REUTERS/Gianni Mania

Terre d'opportunités, terre de refuge en temps de guerre, l'Europe est une destination vers laquelle se sont portés les rêves de bien des voyageurs au fil des siècles. Les chemins variés suivis par les uns et les autres ont créé une riche mosaïque de langues et de cultures, un continent d'une belle diversité.

Mais franchir les frontières de l'Europe devient un rêve de plus en plus irréalisable. Lentement mais sûrement, à mesure que la crise mondiale s'aggravait, l'UE est devenue une forteresse. Les États construisent des murs – réels ou invisibles – pour tenir tout le monde à l'écart, ceux qui viennent pleins d'espoir comme ceux qui sont au bout du rouleau.

Pour les migrants et les réfugiés, il ne reste aujourd'hui pratiquement plus aucun moyen sûr et légal de pénétrer dans la forteresse Europe.

Mais cela ne dissuade pas les gens de venir. Les êtres humains continueront de tout faire pour fuir la guerre et la pauvreté. Ils continueront de chercher un endroit sûr où vivre en paix.

La majorité des migrants et des réfugiés dans le monde ne s'approchent pas de l'Europe. Par exemple plus de 90 % des 2,4 millions de réfugiés syriens vivent toujours dans la région. À la fin de 2013, moins de 80 000 d'entre eux avaient déposé une demande d'asile en Europe. C'est au Kenya que se trouve le plus grand camp de réfugiés du monde, Dadaab, qui abrite plus de 500 000 personnes.

Celles et ceux qui parviennent à atteindre les frontières de l'UE sont en butte à de graves violations de leurs droits humains.

Des hommes et des femmes sont frappés et dévalisés, renvoyés vers l'endroit d'où ils viennent

ou abandonnés en pleine mer. Beaucoup se voient refuser la possibilité d'expliquer leur cas ou de déposer une demande d'asile. Certains périssent noyés pendant que les pays se querellent pour savoir à qui il incombe d'aller les secourir.

Ceux qui atteignent le sol européen sont bien souvent placés en détention, dans des conditions parfois épouvantables, dont on a du mal à imaginer qu'elles puissent exister dans un pays européen.

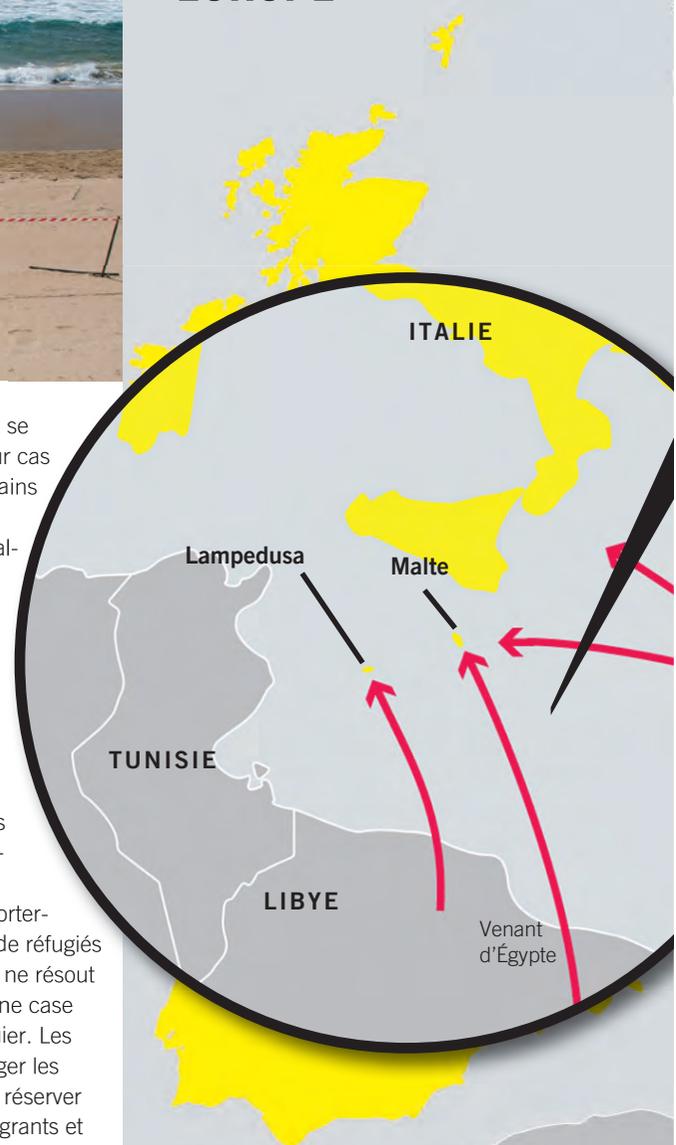
Et pendant ce temps, les États de l'UE dépensent des sommes toujours plus grandes pour assurer le contrôle aux frontières (voir page 20).

Nous pensons que la politique de la forteresse Europe en matière d'immigration et de réfugiés est mauvaise et inhumaine. En outre, elle ne résout rien. On ne fait que déplacer les gens d'une case à l'autre, comme des pions sur un échiquier. Les États de l'UE devraient au contraire protéger les personnes présentes à leurs frontières, et réserver un traitement humain et équitable aux migrants et aux réfugiés.

Ils peuvent ainsi renforcer les opérations de recherche et de secours pour empêcher que des gens meurent en mer. Ils doivent aussi faire en sorte que les réfugiés puissent gagner l'UE par des moyens sûrs et légaux. Et ils doivent s'abstenir d'externaliser le contrôle de l'immigration en le confiant à des pays peu respectueux des droits humains.

La tradition séculaire d'accueil des étrangers a fait de l'Europe un grand continent. Les gens ne devraient pas avoir à souffrir et à risquer leur vie pour y pénétrer.

DES ITINÉRAIRES NOUVEAUX ET DANGEREUX VERS LA FORTERESSE EUROPE



EN SAVOIR PLUS

>>>

Aidez-nous à dessiner l'avenir de l'immigration et de l'asile dans l'UE : participez à notre campagne SOS Europe (voir page 23).

ALGÉRIE

**FRONTIÈRE
AFRIQUE DU NORD-UE**

Au moins
2600
personnes sont
mortes
en traversant la Méditerranée
vers l'Europe depuis 2011.

**FRONTIÈRE
GRÈCE-TURQUIE**

10,5 km
longueur de la barrière
frontalière qui contraint les
gens à passer plus au nord
ou plus au sud, par la mer.
2000
Nouveaux gardes-frontières
déployés depuis 2012.

**FRONTIÈRE
BULGARIE-TURQUIE**

1646
personnes interceptées en 2012.
11 512
Personnes interceptées en 2013.
(Source : ministère bulgare de l'Intérieur).
Une barrière est en construction
– fin de chantier prévue en mars
2014.

**FRONTIÈRE
GRÈCE-TURQUIE**

↓ **65,71 %**
baisse globale du nombre de
migrants.
↓ **96,90 %**
baisse du nombre de migrants
interceptés à la frontière terrestre.
↑ **254,09 %**
hausse du nombre de migrants
interceptés en mer pendant la même
période.
(Période considérée : nov. 2012 – nov. 2013.
Source : site Internet de la police grecque)

BULGARIE

GRÈCE

Lesvos

TURQUIE

TURQUIE

SYRIE

ÉGYPTE

LIBYE

MER ÉGÉE

181 personnes
mortes ou
disparues
entre août 2012 et janvier 2014.
(Source : médias)

Cette carte n'est pas exhaustive et est simplement
destinée à illustrer les articles des pages suivantes.

L'ESPOIR EST PLUS FORT QUE LA PEUR

Pendant que des réfugiés se noient en Méditerranée, les gouvernements de l'UE restent les bras croisés devant la pire catastrophe humanitaire de notre temps : la Syrie.

Par Charlotte Phillips, chargée de campagne sur les droits des réfugiés et des migrants à Amnesty.

Les pays voisins de la Syrie recueillent plus de 90 % des 2,4 millions de réfugiés syriens, ce qui représente un coût financier énorme.

Mais beaucoup de Syriens ont l'impression que leur survie n'est plus assurée dans la région. Ils sont épuisés par une vie de misère sous de frêles toiles de tente, par la discrimination, par l'impossibilité de travailler. Ils ont compris que la fin du conflit n'était pas pour demain. Et ils ont déjà tout perdu.

Les gens veulent de la stabilité : une école pour leurs enfants, un travail, une maison où ils peuvent vivre en paix.

UN SYMBOLE D'ESPOIR

Beaucoup pensent que les pays européens leur viendront en aide. La Suède, par exemple, a récemment proposé aux Syriens un titre de séjour permanent – s'ils arrivent jusqu'à elle. L'Europe est ainsi devenue symbole d'espoir et, pour beaucoup, l'espoir est plus fort que la peur.

Sur les 10 premiers mois de 2013, plus de 10 000 réfugiés syriens – parmi lesquels de nombreuses familles – auraient débarqué en Italie par bateau, pour la plupart en provenance d'Égypte et de Libye.

En l'espace de neuf jours seulement, en octobre 2013, au moins 395 – mais peut-être plus de 650 – réfugiés et migrants ont perdu la vie lorsque trois embarcations ont fait naufrage

en Méditerranée. Des rescapés ont raconté être restés dans l'eau pendant des heures.

Ceux qui montent à bord ne se font guère d'illusions. Ils nous disent : « On n'aurait jamais cru en réchapper. » Mais il n'existe aucune voie d'accès légale et sûre à l'Europe. Le seul autre itinéraire consiste à passer par la Turquie pour gagner la Grèce ou la Bulgarie, où la police des frontières refoule de plus en plus de migrants ou les détient dans des conditions épouvantables (voir l'histoire de Faiz en page 24 et la carte en page 21).

LA FIN DU VOYAGE

Les gens versent de fortes sommes aux passeurs – souvent plus de 700 euros – pour traverser la Méditerranée. Ils naviguent pendant des jours avec des réserves très limitées d'eau et de nourriture, souvent sans gilet de sauvetage. Ils ont beaucoup de chance s'ils arrivent à se faufiler par les rares brèches de la forteresse Europe.

Lorsqu'ils se font attraper par les garde-côtes, ils sont généralement emmenés dans le sud de l'Italie où l'on relève leurs empreintes avant de les relâcher.

Beaucoup d'hommes que nous avons rencontrés en Italie ont expliqué que leurs proches – toujours assiégés dans des localités comme Homs – les priaient avec beaucoup d'insistance de faire une demande d'asile, d'obtenir le statut de réfugié et de chercher à obtenir le regroupement familial. Résultat : la plupart continuent vers le nord, vers des pays qui, pensent-ils, leur



Certains migrants étaient si traumatisés que la simple vue d'un homme passant le balai, vêtu d'une tenue qui évoquait un uniforme, les affolait.

feront bon accueil.

Milan est un point de départ des trains vers l'Europe du Nord. En octobre, entre 150 et 200 personnes y dormaient à la dure dans la gare centrale. La municipalité et les ONG locales ont rapidement ouvert deux centres d'accueil proposant trois repas chauds par jour, un lit et un endroit pour se reposer. Les responsables de ces centres nous ont raconté que certains migrants étaient si traumatisés que la simple vue d'un homme passant le balai, vêtu d'une tenue qui évoquait un uniforme, les affolait.

Mais pour beaucoup d'entre eux, c'est la fin du voyage. Bien souvent, la police les intercepte au cours de leur trajet en Europe du Nord et les renvoie en Italie. Beaucoup d'entre eux sont dépouillés de tout l'argent qu'ils possèdent par des trafiquants ou des passeurs.

PROTÉGEZ LES GENS PLUTÔT QUE LES FRONTIÈRES

Les responsables politiques de l'UE ne semblent vraiment pas se sentir forcés d'améliorer la situation dans le domaine de l'asile et de l'immigration. C'est ce que nous voulons changer.

Une belle occasion d'améliorer les politiques européennes en matière d'asile et d'immigration s'offre à nous en 2014. Les États membres ont déjà entamé les discussions sur le programme pour l'asile et l'immigration en Europe jusqu'en 2019. Leur stratégie commune sera décidée en juin.

Sous le slogan S.O.S. Europe, Amnesty fait campagne pour mettre un terme à la crise silencieuse des migrants et des réfugiés qui risquent tout, y compris leur vie, pour rejoindre l'Europe, synonyme de sécurité. Nous menons nos recherches et écoutons les récits d'hommes, de femmes et d'enfants dans de lointaines zones frontalières, des camps de réfugiés et des centres de détention.

Le 20 mars, nous avons créé une plage à Bruxelles devant le bâtiment où s'est tenu un sommet européen. Nous avons rappelé aux gouvernements que la Méditerranée n'est pas qu'une destination de vacances. Ses plages de sable servent aussi de décor à des scènes de mort et de souffrance. Des manifestations similaires ont été organisées dans toute l'Union européenne, en ciblant les gouvernements nationaux.

PARTICIPEZ À NOTRE CAMPAGNE >>>

Participez à notre campagne et envoyez un S.O.S. aux dirigeants politiques européens. Ensemble, nous pouvons saisir cette occasion majeure de sauver des vies et de dessiner l'avenir de l'Europe. Pour en savoir plus, rejoignez-nous sur Facebook <http://bit.ly/WhenYouDontExist> et suivez @dontexisteurope sur Twitter



Mahmoud, réfugié syrien, vit avec sa famille dans un abri souterrain à El Akbiya, au Liban. Ses parents, lui-même et ses huit frères et sœurs se partagent une pièce de 2,5 m x 3,5 m (septembre 2013). © UNHCR/S. Baldwin

SYRIE : QUELQUES CHIFFRES

6,5 millions : personnes déplacées en Syrie

4,1 millions : réfugiés syriens qui auront besoin d'aide avant la fin de 2014

Plus de 90 % : pourcentage de réfugiés syriens accueillis au Liban, en Jordanie, en Turquie, en Irak et en Égypte

1,5 million : nombre prévu de réfugiés syriens accueillis au Liban (avant la fin de 2014)

30 000 : nombre de réfugiés syriens en situation de grande vulnérabilité que les Nations unies entendent réinstaller avant la fin de 2014

10 000 : nombre de places offertes en Allemagne

17 : nombre de pays européens qui ne se sont engagés à fournir aucune place de réinstallation ni à accueillir des Syriens pour motifs humanitaires

0,6 % : le pourcentage de réfugiés syriens que toute l'UE réunie se propose de réinstaller.

(Source : ONU)

LA HONTE DE L'EUROPE

Il est honteux que des personnes qui ont perdu leur maison, leurs moyens de subsistance, leur emploi et des membres de leur famille n'aient aucun moyen sûr et légal d'entrer en Europe. Les disparitions en mer sont le résultat de cette politique qui ne leur laisse pas d'autre choix.

Certains pays européens ont répondu à l'appel humanitaire des Nations unies en débloquant des fonds importants. Mais l'argent seul ne suffit pas.

La réinstallation est l'une des trois solutions durables proposées par les Nations unies en faveur des réfugiés les plus vulnérables. Mais, là aussi, l'Europe a été très loin de se montrer à la hauteur. Les pays européens n'ont accepté d'accueillir que 0,54 % des réfugiés syriens. Beaucoup n'ont encore proposé aucune place de réinstallation.

C'est pourquoi nous devons, d'une même voix forte, demander aux dirigeants européens de venir en aide aux réfugiés en les réinstallant. C'est une solution qui peut sauver des vies. Et c'est ce qu'il est humain de faire.

PIÉGÉ PAR LE SYSTÈME

Cela fait 10 ans que Faiz se cherche une nouvelle vie au sein de la « forteresse Europe ». Son histoire montre que le combat de l'UE pour empêcher les migrants d'entrer se déplace simplement d'une frontière à une autre, sans rien résoudre.

Par Giorgos Kosmopoulos, chargé de campagne pour l'UE au sein d'Amnesty.

Par un beau matin d'hiver, je me suis rendu dans les locaux de la police des frontières d'Elhovo, petit village proche de la frontière turco-bulgare. C'était un simple gymnase, crasseux et bondé de migrants et de réfugiés arrivés de fraîche date qui attendaient l'examen de leur dossier.

Le nombre de nouveaux arrivants a bondi en 2013. La Grèce ayant intensifié les contrôles à sa frontière avec la Turquie, ceux qui voulaient la franchir ont été repoussés vers le nord (voir carte en page 19). La plupart viennent de pays où la guerre fait rage, comme la Syrie ou l'Afghanistan.

J'ai remarqué un jeune homme seul, debout au milieu de la petite cour bondée. Curieusement, il tenait un livre en grec – ma langue maternelle. Peu après l'avoir salué, j'ai renvoyé mon interprète : Faiz [le nom a été changé], Afghan de 33 ans né en Iran, parlait couramment le grec.

UNE ENFANCE SACRIFIÉE

Nous nous sommes assis, il a allumé une

cigarette et a commencé à me raconter sa vie. « Il n'y avait rien pour nous [les Afghans] en Iran, m'a-t-il dit. On nous traite comme des êtres humains de deuxième ordre. Je ne me souviens même pas de mon enfance – je travaillais sans arrêt. Je suis passé à côté. »

Il a fui l'Iran en 2004 pour entreprendre un long périple semé d'embûches vers la Grèce. Sur place, il explique avoir été pris au piège d'un régime d'asile inefficace et injuste. Près de huit ans plus tard, il n'avait toujours pas reçu de réponse définitive à sa demande.

Sa vie était entre parenthèses pendant que les agressions racistes se multipliaient et que la Grèce subissait une crise financière profonde. Faiz a décidé de partir début 2012, en quête d'un nouvel endroit où faire sa vie. Cela n'a pas marché et il a essayé de retourner en Grèce depuis la Turquie en octobre 2013.

Peu après que Faiz et son groupe eurent franchi la frontière, la police grecque les a interceptés et les a renvoyés de l'autre côté. « Ils n'ont pas posé de questions, m'a raconté Faiz. Ils nous ont simplement obligés à retraverser le fleuve dans l'autre sens. Ils en ont frappé un qui essayait de résister. »

DES VIES EN DANGER

J'ai entendu de nombreuses histoires du même genre. La police et les garde-côtes grecs refoulent systématiquement vers la Turquie des personnes à bout de forces, les maltraitant et niant leur droit fondamental à demander l'asile. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international et européen. Les refoulements eux-mêmes accroissent les risques qui pèsent sur la vie de ces personnes, par exemple lorsqu'elles sont en pleine mer dans un bateau sans moteur.

Faiz était néanmoins déterminé à se frayer un chemin dans la forteresse Europe : « Il doit y



avoir quelque chose pour moi », m'a-t-il assuré. Cette fois, il est allé au nord, à la frontière turco-bulgare, où nous nous sommes rencontrés. La police l'a arrêté sans tarder et l'a amené à Elhovo.

La Bulgarie n'est pas prête ni disposée à les accueillir. Elle offre peu d'espoir à des gens comme Faiz. Comme en Grèce, ses autorités s'empressent de verrouiller ses frontières, ce qui leur coûte des millions d'euros avec le soutien de l'UE.

Comme la Grèce, la Bulgarie a lancé la construction d'une barrière le long de sa frontière avec la Turquie. Les agressions racistes se multiplient et sèment la terreur chez les étrangers. Une nouvelle loi menace



désormais de placer les réfugiés en détention en attendant l'examen de leur demande. Ce qui peut prendre des mois.

LE DERNIER CHAMP DE BATAILLE DE LA FORTERESSE EUROPE

La Bulgarie est devenue le dernier champ de bataille de la forteresse Europe. D'un bout à l'autre de l'UE, on recourt aux mêmes politiques et aux mêmes pratiques pour empêcher les gens d'entrer. Résultat : il est quasiment impossible pour les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile d'entrer légalement en Europe.

Le déplacement du problème de la Grèce à la Bulgarie ne fait que prouver l'inefficacité

de cette perspective. On ne fait que passer d'un pays à l'autre sur la carte, sans rien résoudre. Et les migrants sont forcés de tenter des itinéraires de plus en plus dangereux. Onze naufrages survenus depuis août 2012 ont coûté la vie à plus de 130 réfugiés, pour la plupart des Syriens et des Afghans, qui essayaient de gagner la Grèce par bateau depuis la Turquie. Nous savons que des centaines d'entre eux disparaissent chaque année en Méditerranée. Ce qui n'empêche pas d'autres de risquer leur vie en essayant de gagner l'Italie dans des embarcations de fortune depuis l'Égypte ou la Libye (voir l'article en page 18).

À Elhovo, Faiz savait qu'il allait devoir reprendre la route pour fuir le régime d'asile

En attendant l'avenir : un Afghan et son petit-fils détenus au centre de répartition de la police des frontières à Elhovo (Bulgarie), en octobre 2013. © Jodi Hilton/NurPhoto

« Tout ce dont j'ai besoin, c'est d'un endroit où poser mes pieds et que quelqu'un pense à nous, pour une fois. »

inopérant de la Bulgarie. « Où que j'aie, on me chasse, m'a-t-il confié. Parfois, je me demande d'où je viens. »

J'ai entendu de nombreux récits évoquant des conduites aussi courageuses que la sienne au cours de mes recherches sur la migration dans la région. Des personnes qui ont tout perdu dans des conflits et qui sont particulièrement mal traitées, mais qui ne se laissent jamais abattre par les épreuves.

La Bulgarie pourrait les aider simplement en améliorant sa façon de recevoir et de traiter leurs demandes. La Grèce doit immédiatement mettre un terme à ses opérations de refoulement dangereuses et illégales. Et l'UE dans son ensemble doit répartir plus équitablement les responsabilités entre ses membres et ouvrir des voies d'accès légales à l'Europe pour les personnes qui tentent de fuir la guerre.

Tandis que je prenais congé de Faiz, j'ai vu le titre du livre qu'il était en train de lire : *Le guerrier de la lumière*, de Paulo Coelho. On y lit notamment ceci : « Un guerrier ne peut pas baisser la tête – sinon il perd de vue l'horizon de ses rêves. » Pour moi, Faiz est l'une de ces nombreuses personnes qui ne baissent jamais la tête et qui continuent à se battre pour leur vie, leur avenir et leurs droits humains.

J'ai demandé à Faiz s'il avait besoin de quoi que ce soit : « Tout ce dont j'ai besoin, c'est d'un endroit où poser mes pieds, a-t-il répondu, et que quelqu'un pense à nous, pour une fois. »

PASSEZ À L'ACTION >>>

Participez à notre campagne S.O.S Europe – plus d'informations en page 23.

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVront VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs. En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

■ Si vous avez **des héritiers directs** (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.

■ Si vos héritiers sont des **parents éloignés** ou des **amis sans lien de parenté**, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.

■ Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International **légataire universel**. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUES

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguiez 200.000 € à un ami fidèle.

81.250 € =
solde revenant
à l'héritier

118.750 € = droits
de succession
dus à l'État

LEGS EN DUO

Vous léguiez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquittera de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

100.000 € =
solde revenant
à l'héritier

37.500 € =
solde pour
Amnesty

62.500 € =
droits de
succession
dus à l'État

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguiez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY
INTERNATIONAL



Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à cvanparijs@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

LE FIL D'AMNESTY

DISPONIBLE AUSSI SUR TABLETTE



Bien plus que la version papier... Des animations, des vidéos, des sons, des galeries d'images, des actions, des liens vers des publications et des dossiers, etc.



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Android Market

APPELS MONDIAUX

ÉCRIVEZ UNE LETTRE, CHANGEZ UNE VIE !

Votre lettre peut contribuer à faire libérer un prisonnier, à empêcher une exécution, à ce qu'une famille en deuil obtienne justice.



© RFE/RL (Stahoda.org)

UN RESPONSABLE POLITIQUE DÉTENU SUR LA BASE DE FAUSSES ACCUSATIONS

NOM : Mykalau Statkevich
LIEU : Bélarus

Mykalau Statkevich s'est opposé au régime en place au Bélarus en se présentant à l'élection présidentielle de 2010. En mai 2011, il a été condamné à six ans de travaux forcés pour avoir « organisé des troubles à l'ordre public de grande ampleur ». Il est toujours en prison.

Après avoir travaillé dans une scierie à la colonie pénitentiaire n° 17, Mykalau Statkevich a été transféré en janvier 2012 dans un établissement soumis à un régime plus sévère, la prison n° 4, en raison d'infractions présumées au règlement de la prison. Moins d'un mois plus tard, le directeur de la prison déclarait que le prisonnier manifestait des tendances suicidaires. Aucun élément ne vient étayer cette affirmation. Mykalau Statkevich et sa famille craignent que les autorités de la prison ne se préparent à invoquer ce prétexte au cas où il lui arriverait quelque chose en détention.

Son épouse, Marina Adamovich, n'est autorisée à le voir que quatre heures par an. Elle peut lui parler au téléphone une fois par mois. « Même si je vis dans l'attente de ces appels, ils me prennent toujours par surprise », nous a-t-elle confié. « Il essaie de dire qu'il va bien ou de faire passer des informations importantes de la part d'autres détenus. Je suis submergée par l'émotion, c'est une joie immense. »

Envoyez à Mykalau un message de solidarité en bélarussien, en russe ou dans votre propre langue.

Suggestion : Gardez le moral ! Nous pensons à vous.

Envoyez vos lettres et vos cartes à :

Mykalau Statkevich
Prison No.4
99a Krupskaya Street
Mahiliou
212 011 Bélarus

Fax : + 375 172 26 06 10
ou + 375 172 22 38 72



© Amnesty International

QUATORZE PRISONNIERS VICTIMES DE DISPARITIONS FORCÉES

NOMS : El Khadim Ould Semane, Sidi Ould Sidna, Mohamed Ould Chabarnou, Maarouf Ould Haiba, Mohamed Abdellahi Ould Ahmednah Ould Mohamed Salem, Mohamed Ould Abdou, Abderrahmane Ould Areda, Mohamed Ould Chbih, Amar Ould Mohamed Saleh, Taghi Ould Yousouf, Salem Ould Hemmod, Tiyebe Ould Saleck, Mohamed Mahmoud Ould Sebty dit Dahoud Sebty et Mohamed Khaled.

LIEU : Mauritanie

Quatorze hommes condamnés pour des infractions liées au terrorisme et incarcérés à Nouakchott, capitale de la Mauritanie, ont été victimes de disparitions forcées le 23 mai 2011. (Deux proches figurent sur la photo ci-dessus). Au moins six d'entre eux avaient précédemment confié à Amnesty qu'ils avaient été torturés et privés du droit de voir un avocat, leur famille ou un médecin.

À 3 heures du matin, des policiers au visage dissimulé seraient arrivés à la prison avec une liste de noms : « Ils ont appelé les noms et demandé aux détenus de venir avec eux. Personne ne savait ce qui se passait », a rapporté un codétenu à Amnesty. La police militaire a ensuite emmené les 14 hommes. Un mois plus tard, les effets personnels des prisonniers, notamment les matelas, les livres et les vêtements, ont été restitués à leur famille sans explication.

Alors que les familles ont dernièrement reçu des lettres en provenance des détenus après deux ans de silence, les autorités refusent toujours de dire où ils se trouvent et pourquoi ils ont été emmenés. Gaëtan Mootoo, chercheur à Amnesty, a récemment rencontré les familles : « Nous pouvions voir leur détresse. Souvent, elles avaient du mal à parler tant elles étaient bouleversées. »

Votre lettre peut contribuer à protéger les 14 hommes :

Demandez instamment au président de révéler le lieu de détention des 14 prisonniers, de leur permettre de voir leur famille et un avocat, et de recevoir des soins médicaux le cas échéant.

Utilisez la formule d'appel « Monsieur le Président » et envoyez votre lettre à : Général Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République islamique de Mauritanie, Secrétaire du Président, Ely Kyakh, Présidence, BP 184 Nouakchott

Mauritanie
Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0033>



© DR

CRAINTES POUR LA SANTÉ D'UNE POÉTESSE ILLEGALEMENT ASSIGNÉE À RÉSIDENCE

NOM : Liu Xia
LIEU : Chine

La poétesse et artiste Liu Xia (à droite sur la photo) a eu une crise cardiaque en janvier et un diagnostic a conclu à l'existence d'une maladie de cœur. Elle a été empêchée de recevoir à l'hôpital le traitement dont elle a besoin, et sa santé physique et mentale nous inspire une inquiétude de plus en plus vive. Non seulement elle a le cœur malade, mais nous avons des raisons de penser qu'elle souffre d'une grave dépression.

Liu Xia est illégalement assignée à résidence depuis le 8 octobre 2010. Le même jour, son époux Liu Xiaobo, qui est en prison, a reçu le prix Nobel de la paix pour son action en faveur des droits humains. Quelques heures après cette annonce, la police a confisqué le téléphone de Liu Xia. Ils l'ont emmenée dans la province du Liaoning rendre visite à son époux en prison. Liu Xia a fait savoir ensuite sur un réseau social que Liu Xiaobo avait fondu en larmes.

Des agents des forces de sécurité ont accompagné Liu Xia à Pékin le jour même. Depuis lors, elle est emprisonnée chez elle. Elle ne peut pas sortir et elle n'a pas le droit de recevoir des visiteurs.

Votre message peut contribuer à changer les choses :

Liu Xia aura 53 ans le 1^{er} avril. Merci de lui envoyer des messages de soutien pour son anniversaire à partir du site <http://messagesforliuxia.tumblr.com/> (en anglais).

Demandez également aux autorités chinoises de veiller à ce que Liu Xia bénéficie sans délai du traitement médical qui lui est nécessaire, quel qu'il soit, et d'annuler toutes les restrictions à sa liberté de mouvement et d'expression.

Utilisez la formule d'appel « Your Excellency/ Excellence » President Xi Jinping

The State Council General Office
2 Fuyoujie, Xichengqu
Beijingshi 100017

République populaire de Chine
Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0034>





DEUX MANIFESTANTS DE 15 ANS CONDAMNÉS À 10 ANS DE PRISON

NOMS : Jihad Sadeq Aziz Salman et Ebrahim Ahmed Radi al Moqdad
LIEU : Bahreïn

Tous deux âgés de 15 ans, Jihad et Ebrahim ont été arrêtés le 23 juillet 2012 au cours d'une manifestation antigouvernementale à Manama, capitale du Bahreïn. Ils se sont vu interdire de parler à leur famille ou à leurs avocats pendant près de 48 heures après leur arrestation et ont été interrogés en l'absence d'un avocat.

Jihad a confié plus tard à sa famille qu'il avait été frappé avec une arme à feu pendant le trajet jusqu'au poste de police. Ebrahim, lui aussi, a déclaré avoir été frappé. Tous deux ont indiqué avoir été forcés de signer des « aveux » en l'absence d'un avocat ou d'un membre de leur famille. Ils ont été incarcérés dans une prison pour adultes dès le 24 juillet.

Leur procès – aux côtés d'adultes – a débuté en octobre 2012. Les deux adolescents ont été condamnés à 10 ans de prison en avril 2013. Leurs familles n'ont pas été autorisées à accéder à la salle d'audience pour entendre le verdict. Ils ont été transférés dans une autre prison pour adultes le soir même et leur condamnation a été confirmée en appel en septembre 2013.

Une rixe a éclaté dans la cellule de Jihad et Ebrahim le 14 mai 2013. Un éminent défenseur des droits humains, Nabeel Rajab, également détenu dans la prison, a rapporté avoir vu des gardiens frapper plusieurs jeunes prisonniers. Jihad et 13 autres détenus ont alors été placés à l'isolement et privés des visites de leur famille. Jihad a raconté plus tard à son père que les autres détenus et lui avaient été ramenés dans leur cellule habituelle.

Votre message peut contribuer à les protéger :

Demandez aux autorités de Bahreïn d'annuler les condamnations des deux adolescents, jugés comme des adultes alors qu'ils avaient moins de 18 ans. Exigez qu'ils soient placés dans un établissement pénitentiaire pour mineurs jusqu'à leur jugement devant un tribunal pour mineurs et qu'ils soient mis à l'abri de la torture et d'autres mauvais traitements.

Utilisez la formule d'appel « Your Excellency/ Excellence » et envoyez votre lettre à : Minister of Justice and Islamic Affairs, Shaikh Khaled bin Ali Al Khalifa, P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : + 973 175 1284 ou + 973 175 6343

Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Email : minister@justice.gov.bh

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0035>



DE JEUNES MILITANTS ARRÊTÉS ET BATTUS

NOMS : Bakhtiyar Guliyev, Mahammad Azizov et Shahin Novruzlu
LIEU : Azerbaïdjan

Deux hommes, Bakhtiyar Guliyev (photo de droite) et Mahammad Azizov (photo de gauche), et un adolescent de 17 ans, Shahin Novruzlu, ont été arrêtés en mars 2013 après avoir participé activement à l'organisation de manifestations antigouvernementales. La police les a placés en détention et ils ont été inculpés de détention illégale de stupéfiants et d'armes. Les policiers ont ensuite perquisitionné leur domicile et ont déclaré y avoir découvert des stupéfiants illégaux ainsi que des cocktails Molotov. Les familles des trois hommes affirment que c'est la police qui les y a placés subrepticement.

Bakhtiyar, Mahammad, Shanin et cinq autres membres de NIDA – un mouvement de jeunes qui militent pour la mise en œuvre de réformes politiques et sociales – ont été inculpés en septembre 2013. Parmi les faits qui leur sont imputés, citons l'organisation de troubles à l'ordre public et l'utilisation de cocktails Molotov lors d'une manifestation ayant eu lieu le 10 mars 2013. Or, ce rassemblement s'est déroulé de manière pacifique jusqu'à ce que la police fasse usage d'une force excessive pour le disperser. Selon des associations locales de défense des droits humains, sur le millier de manifestants présents, plus de 90 personnes ont été arrêtées et maltraitées. Shahin, Bakhtiyar et Mahammad affirment qu'ils ont été frappés pendant leur premier interrogatoire et que leurs dépositions leur ont été arrachées au moyen de violences physiques et de pressions psychologiques. Shahin – qui était mineur au moment de son arrestation – a révélé le nom de l'auteur de ces violations en ajoutant : « Lorsque j'ai été interrogé, mes parents n'étaient pas avec moi. Ils m'ont frappé et m'ont cassé quatre dents. »

Votre message peut les aider à retrouver la liberté et à obtenir la justice :

Demandez aux autorités de libérer les huit jeunes militants immédiatement et sans condition. Il s'agit de prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Les autorités devraient ordonner sans délai l'ouverture d'une enquête impartiale et efficace sur l'ensemble des allégations de torture et d'autres mauvais traitements et en traduire les responsables en justice.

Utilisez la formule d'appel « Dear President/Monsieur le Président » et envoyez votre lettre à :

President Ilham Aliyev, Office of the President of the Republic of Azerbaijan, 18 Istiqlaliyyat Street, Baku AZ1066,

Azerbaïdjan

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0036>



UN RESCAPÉ DE LA TORTURE ENTAME SA 13^E ANNÉE DE DÉTENTION SANS PROCÈS

NOM : Mohamed al Qahtani
LIEU : États-Unis

Ressortissant saoudien, Mohamed al Qahtani est détenu par l'armée américaine depuis plus de 12 ans sans avoir été jugé. En décembre 2001, après 11 jours entre les mains des autorités pakistanaises, il a été remis aux forces américaines en Afghanistan. Depuis le 13 février 2002, il est incarcéré à la base navale américaine de Guantánamo, à Cuba.

En 2002, les autorités américaines ont soupçonné Mohamed al Qahtani d'avoir eu une connaissance préalable des attentats du 11 septembre. Il a été placé à l'isolement pendant six mois, enfermé 24 heures sur 24 dans une cellule froide, éclairée en permanence et privée de la lumière du jour. Il a également dû subir des techniques d'interrogatoire qui comportaient la privation de sommeil, l'exposition à une musique assourdissante et à des lumières aveuglantes, l'adoption forcée de positions douloureuses, l'utilisation de chiens visant à inspirer la peur, les humiliations sexuelles et la nudité forcée. Mohamed al Qahtani a été inculpé de faits passibles de la peine capitale par une commission militaire en 2008, mais les charges retenues contre lui ont rapidement été abandonnées. « Nous avons torturé Qahtani, a reconnu une haute responsable en 2009. Le traitement qu'il a subi correspond à la définition juridique de la torture. » Or, personne n'a eu à répondre de ces actes devant la justice. Le gouvernement Obama a déclaré que « des poursuites avaient été engagées » contre Mohamed al Qahtani en janvier 2010. Pourtant, il n'a pas fait l'objet d'une nouvelle inculpation et aucune décision n'a été rendue sur le recours formé en 2005 pour contester son placement en détention. En décembre 2013, un juge fédéral américain a suspendu le procès en invoquant le fait que Mohamed al Qahtani semblait « toujours incompetent et incapable d'apporter efficacement son concours dans cette affaire ».

Votre lettre peut contribuer à le protéger : Demandez que Mohamed al Qahtani soit libéré immédiatement ou qu'il soit inculpé rapidement et jugé dans le cadre d'un procès équitable devant un tribunal fédéral. Demandez également que les responsables d'actes de torture et d'autres mauvais traitements soient traduits en justice.

Utilisez la formule d'appel « Dear President Obama/ Monsieur le Président » et envoyez votre lettre à :

President Barack Obama
The White House
1600 Pennsylvania Avenue
Washington, DC 20500
États-Unis

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0032>

LES SUPERHÉROS DES DROITS HUMAINS

Déjà deux prisonniers libérés et 2,3 millions de messages envoyés depuis 80 pays : *Écrire pour les droits 2013* est un succès sans précédent.

Des centaines de milliers de simples citoyens se sont transformés en superhéros des droits humains en décembre 2013.

Ensemble, nous avons bravé le froid pour organiser des mobilisations éclair dans les rues en Russie, nous avons recueilli des signatures en participant à de véritables marathons en Guinée, nous avons chanté à tue-tête dans des concerts au Brésil, nous avons fait entendre notre voix lors de réunions avec des représentants gouvernementaux, nous avons monté des performances publiques en Israël et nous avons organisé de superbes projections lumineuses à Istanbul, Paris et Amsterdam.

Nous avons également atteint – incroyable mais vrai – 2,3 millions de lettres, SMS, fax, tweets et signatures de pétition. Et lorsque l'excellente nouvelle est tombée que deux personnes figurant dans notre campagne avaient été relâchées – Yorm Bopha, qui militait en faveur du droit au logement au Cambodge, et Vladimir Akimenkov, prisonnier d'opinion en Russie – nous avons fait la fête. Les hommes et les femmes qui font l'objet de notre campagne sont les véritables superhéros de cet événement annuel, en première ligne du combat pour les droits humains.

Ensemble, nous avons montré une nouvelle fois au monde que la plume et le clavier étaient plus forts que l'épée. Nous renouvelerons l'opération en décembre. En attendant, nous espérons que vous resterez à nos côtés et poursuivrez la lutte pour les droits humains.

UNIR NOS FORCES

Grégoire Kauli Moket est avocat en République démocratique du Congo (RDC). C'est l'un des membres internationaux d'Amnesty les plus actifs (voir encadré à droite). Les actions qu'il a organisées dans le cadre de la campagne Écrire pour les droits ont suscité 1 800 lettres et signatures.

« Je voulais que la RDC prenne part à *Écrire pour les droits* afin de défendre les personnes en danger, par le simple pouvoir d'une lettre, et faire pression sur les gouvernements », nous a-t-il expliqué. « Je veux également accroître le nombre de membres internationaux dans notre pays. En étant plus nombreux, nous pouvons mieux défendre les droits humains. »

« En décembre 2013, j'ai organisé cinq débats dans des universités et des lycées de Lubumbashi, dans le Katanga. J'ai parlé de l'action d'Amnesty, de sa mission, de son histoire, d'*Écrire pour les droits* et des résultats que la campagne avait obtenus. »

« J'étais heureux que l'on me donne l'occasion de demander aux gens d'unir nos forces pour défendre des inconnus. Voilà pourquoi mon appartenance à Amnesty International compte tellement à mes yeux. »

« L'action qui a rencontré le plus de succès a eu lieu au lycée Salama, qui enseigne les technologies de l'information à Lubumbashi, avec la participation de 244 élèves. Nous avons demandé à chacun d'envoyer des messages de solidarité à quatre personnes en danger au Nigeria, en Éthiopie, en Tunisie et dans les territoires palestiniens occupés. L'ambiance était sympathique. La distance géographique ne m'empêchait pas de me sentir proche des victimes. »

« Beaucoup de gens connaissaient assez mal Amnesty, et nous devons poursuivre notre action de sensibilisation par le biais de l'éducation aux droits humains. Je suis persuadé que la protection des droits humains va rencontrer un enthousiasme croissant. »

« Si j'ai adhéré à Amnesty, c'est à cause de la réputation de l'organisation et parce que c'était l'occasion de rejoindre un mouvement qui réunissait des centaines de milliers de militants. Amnesty unit les forces d'hommes et de femmes d'origines très diverses. Les droits humains devraient être protégés à l'échelle internationale – ce n'est pas une action que l'on peut mener dans son coin. »

Dans le sens des aiguilles d'une montre, depuis en haut à gauche : *Écrire pour les droits 2013* à Taiwan, au Burkina Faso, en France, en Guinée, en Algérie, en Mongolie ; une lettre envoyée de Thaïlande à Miriam López, rescapée de la torture au Mexique ; danse au Brésil, lanternes allumées au Chili. © Amnesty International



ÊTRE MEMBRE D'AMNESTY INTERNATIONAL >>>

Les habitants des pays qui n'ont pas de bureau d'Amnesty peuvent rejoindre notre organisation en plein essor en devenant membre international. Nous comptons actuellement plus de 70 000 membres internationaux disséminés dans plus de 120 pays. Ils participent à nos campagnes mondiales, s'informent sur les droits humains et se portent volontaires pour mener des campagnes d'Amnesty à l'échelon local (voir l'histoire de Grégoire à gauche).



LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

www.amnesty.be

Veillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://bit.ly/MembresAmnesty>

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

GSM

E-MAIL



Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES



ENVOYEZ 'AUF' AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription** : envoyez le message 'AUF' au numéro '3313'.
 - La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14 h
 - Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro '3313' pour signer la pétition.
 - Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
 - **Pour se désabonner** : envoyer le message 'STOP' au '3313'. Votre désabonnement sera effectif sans délai.
 - **Coût** :
 - Activation et abonnement : gratuit.
 - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
 - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.
- Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY
INTERNATIONAL

